



Romagnat



CLERMONT
COMMUNAUTÉ

VILLE DE

ROMAGNAT



Sommaire

- 3** ÉDITORIAL
- 4** HOMMAGE À M. BERNARD BRAJON
- 5** EN BREF
- 8** CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- 11** TRAVAUX - URBANISME - PRESTATIONS DIVERSES
- 17** VIE SCOLAIRE - JEUNESSE
- 22** CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT
- 28** INFORMATIONS MUNICIPALES
- 30** VIE ÉCONOMIQUE
- 31** SÉCURITÉ
- 33** SPORTS
- 34** CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE
- 36** MOMENTS FORTS
- 40** ZOOM SUR... L'ÉSAT PIERRE DOUSSINET
- 44** INFORMATIQUE
- 45** TÉLÉPHONIE - ÉTAT CIVIL
- 46** SERVICES TECHNIQUES
- 47** L'ÉREA : ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ
- 49** PATRIMOINE
- 51** INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES
- 53** L'ÉCHO DES ASSOCIATIONS
- 70** LIBRE EXPRESSION

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE : LAURENT BRUNMUROL

1^{RE} ADJOINTE : LAURENCE GAUFFIER-SEGUIN / **2^E ADJOINT :** LIONEL COUNOL

3^E ADJOINT : CHANTAL LELIEVRE / **4^E ADJOINT :** JACQUES LARDANS

5^E ADJOINT : MARIE-JEANNE GILBERT / **6^E ADJOINT :** BERTRAND ZANNA

7^E ADJOINT : ANNE-MARIE DI TOMMASO / **8^E ADJOINT :** JACQUES SCHNEIDER

CONSEILLER DÉLÉGUÉ : FRÉDÉRIC SIEGRIST

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ : ISABELLE BUGUELLOU-PHILIPPON, STÉPHANE FAURE, MARIE-HÉLÈNE DAUPLAT, GUILLAUME CHABRILLAT, PIERRETTE DECOURTEIX, PHILIPPE CEYSSAT, DELPHINE DUGAT, LAURENT VALLENET, MONIQUE CHARTIER, MANUEL DA SILVA, DOMINIQUE BLANC, MARION LIBERT, FRANCK FARINA, ANNE GERARD.

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION : FRANÇOIS FARRET, BERNADETTE ROUX, FRANÇOIS RITROVATO, MARIE-FRANÇOISE AUDET, JEAN-CLAUDE BENAY.

Anacamptis pyramidalis
= *Orchis pyramidal*.

Crédit photo: J.L. Gatién



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
LAURENT BRUNMUROL, MAIRE

COORDINATION :
LAURENCE GAUFFIER-SEGUIN

COMITÉ DE LECTURE :
LAURENT BRUNMUROL,
CHANTAL LELIEVRE,
MARIE-HÉLÈNE DAUPLAT,
LAURENCE GAUFFIER SEGUIN,
MARION LIBERT,
FRANÇOIS RITROVATO,
ANNE-MARIE LAYDIER

MISE EN PAGES ET IMPRESSION :
IMPRIMERIE DECOMBAT -
Z. I. DES PRADEAUX - RUE GAMBETTA
63360 GERZAT

N° ISSN : 1283 - 5080



EN COUVERTURE :
FÊTE DE LA MUSIQUE ORGANISÉE
PAR LE CONSEIL DES JEUNES,
LE 21 JUIN 2015.

DERNIÈRE DE COUVERTURE :
GROUPE FOLKLORIQUE ARGENTIN,
LE 13 JUILLET 2015.

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

A la lecture de ce bulletin, les congés d'été seront déjà derrière nous ; j'espère que ceux-ci se seront bien passés et qu'ils auront permis à chacun de vous de se reposer.

Un certain nombre d'actions ont été réalisées depuis la publication du dernier bulletin :

Un « **City Parc** », ou lieu multisports, a été aménagé à proximité des terrains de tennis extérieurs, offrant ainsi aux jeunes un lieu où ils peuvent pratiquer basket, handball, etc...

Le **Conseil des Jeunes** a également été créé, en mai dernier, et celui-ci a fait preuve d'une réelle implication dans la vie de la commune en organisant leur premier événement (très réussi !) lors de la Fête de la Musique. Je tiens tout particulièrement à les féliciter pour leur dynamisme.

Du côté du patrimoine bâti, il a été décidé, lors du dernier conseil municipal, d'accorder une aide - plafonnée à 1500 euros - dédiée à la **rénovation des façades des bourgs** de la commune ; ce dispositif d'aide pourra venir en complément de celles déjà proposées par l'ANAH ou Clermont Communauté, dans le cadre de la réhabilitation des logements anciens.

Toujours dans cet objectif, j'ai exprimé le souhait que Romagnat soit commune pilote sur l'agglomération pour cartographier et assurer le **suivi des logements vacants** : c'est chose faite. Cette initiative vise à un meilleur accompagnement des propriétaires dans leur démarche de rénovation.

La réflexion sur la **Résidence Autonomie** a également bien avancé. Un dossier complet en explicitera les différentes facettes dans un prochain bulletin.

Différents projets ont abouti durant cet été ou sont en cours : **travaux au sein des écoles, agrandissement du nouveau cimetière, mise en accessibilité de la salle Jacques Prévert pour les Personnes à Mobilité Réduite, révision du PLU...**

Dans une volonté écologique, nous avons également décidé d'anticiper le passage de notre commune vers le **zéro pesticide** ; désormais nous devons accepter le fait que le désherbage ne soit pas radical et, que quelques herbes folles puissent pousser. Un choix simple mais exigeant : celui d'un meilleur respect de la santé de nos agents, des citoyens et de l'environnement.

Concernant le transfert du **lycée Vercingétorix** de la Région à notre commune, un rendez-vous programmé courant juillet et destiné à en définir les modalités aura eu lieu lorsque vous lirez ces lignes.

Une réunion publique organisée par Clermont Communauté est prévue pour échanger sur le thème de notre passage d'une communauté d'agglomération en **communauté urbaine** : elle aura lieu à Aubière courant novembre.

Enfin, je souhaite à tous et notamment aux enfants une bonne rentrée. Fait nouveau : les enfants scolarisés dans les écoles Louise Michel et Jacques Prévert auront la possibilité en septembre d'accéder **dès 16 heures** aux activités proposées par plusieurs associations (voir page 18).

En espérant être à votre écoute,

Laurent BRUNMUROL
Maire de ROMAGNAT

Hommage à Bernard BRAJON



« Bernard Brajon était un homme de terrain, il connaissait parfaitement sa commune et y était extrêmement attaché. Vous savez tout de l'homme, de ses qualités : il était d'un abord aisé, d'un contact facile, convivial, proche de ses administrés. Vous connaissez son ardeur à l'ouvrage et la détermination dont il a fait preuve durant près de 30 années au conseil municipal de Romagnat, dont 20 années passées à la tête de la Commune.

Il représente une génération d'élus qui, face à des fonctions d'une complexité croissante, ont su administrer efficacement leur commune, au service de l'intérêt général.

Elu pour la 1^{ère} fois en 1977 en tant que conseiller municipal, Bernard Brajon deviendra adjoint en charge des travaux en 1981, puis maire en 1985 lorsqu'Arsène Boulay abandonnera sa charge. Bernard Brajon en sera le fidèle et digne héritier.

Bernard Brajon se présentera ensuite à 3 reprises devant les électeurs ; à chaque fois, ils lui renouvelleront leur confiance : en 1989, en 1995 et en 2001.

Bernard Brajon a été un maire humain, généreux, à l'écoute de tous ses administrés et de leurs besoins. On lui doit de nombreux équipements dont les Romagnatois bénéficient aujourd'hui.

Je veux citer les multiples réalisations structurantes au cours de ses mandats successifs : la construction de la maison de retraite, aujourd'hui EHPAD des Tonnelles, la construction d'une nouvelle école et l'aménagement de la salle des fêtes à Saulzet, la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers, la modernisation et l'installation des ateliers municipaux dans la zone artisanale, ... mais aussi, la salle des fêtes d'Opme, la restauration des églises de Romagnat et d'Opme, la réalisation de logements sociaux à Opme.

Il sera aussi très investi auprès des nombreuses associations romagnatoises et à leur écoute. C'est ainsi que seront construits pour les besoins sportifs : la halle des sports, des tennis couverts, les tribunes du terrain d'honneur, et bien d'autres aménagements. Bernard Brajon sera également très présent auprès des associations culturelles : l'Eveil Romagnatois qu'il accompagnera dans ses déplacements. Il sera également le signataire du serment de jumelage avec Licciana Nardi.

Enfin, il sera un maire entreprenant : il comprendra très tôt l'intérêt et l'importance de l'intercommunalité et sera vice-président de Clermont Communauté, ainsi que de syndicats intercommunaux : le SIEG et le SIVOM.

Il aura su accompagner l'évolution de la commune, d'un bourg semi-rural à une commune péri-urbaine, dynamique et pleinement intégrée dans l'agglomération clermontoise.

Jusqu'en janvier 2006, date à laquelle il a choisi de mettre fin à sa fonction de maire, et de passer le relais, Bernard Brajon aura mis toute son énergie et ses compétences au service de la collectivité.

Qu'il soit remercié pour tous les services qu'il a rendus et le soin qu'il a pris à préparer l'avenir de notre commune. »

Extrait du discours prononcé par Laurent Brunmurol lors des obsèques de Bernard Brajon, décédé le samedi 4 avril 2015.

Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public

Nouveaux horaires de l'accueil administratif (état-civil, élections, affaires funéraires) et de l'accueil technique :

**Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h,
sans interruption**

Pour les dossiers
d'urbanisme (déclaration
préalable de travaux,
dépôt de permis
de construire, permis
de démolir) :

**du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 30**



Stationnement gênant : aggravation des sanctions

Le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 et publié au Journal Officiel du 4 juillet 2015 requalifie la notion de stationnement gênant par stationnement très gênant dans le cadre de l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et de favoriser le cheminement des piétons et des cyclistes.

Ce décret est en application depuis le 5 juillet 2015.

Désormais, toutes les infractions au stationnement suivantes rentrent dans la catégorie des amendes de 4^{ème} classe (135 EUROS) :

- sur une voie de bus
- sur un emplacement réservé aux personnes handicapées ou aux transports de fonds
- sur les passages piétons et jusqu'à une distance de 5 mètres en amont en dehors des emplacements matérialisés à cet effet
- sur les voies vertes et pistes cyclables

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :		
CAS PIÉTON	4 €	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE
CAS N° 1	15 €	7 €
CAS N° 2	35 €	33 €
CAS N° 3	65 €	75 €
CAS N° 4	135 €	180 €
		375 €

LES CAS 3 ^{ème} , 4 ^{ème} ET 5 ^{ème} NE S'APPLIQUENT QU'À DES CONTRAVENTIONS AU CODE DE LA ROUTE PUNIES D'UNE SIMPLE PEINE D'AMENDE À L'EXCEPTION DE CELLES RELATIVES AU STATIONNEMENT		
CAS N° 2 ^{ème}	22 €	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE
CAS N° 3 ^{ème}	45 €	35 €
CAS N° 4 ^{ème}	90 €	65 €
		135 €
CAS A		375 €

LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE. VOUS ALLEZ FAIRE L'OBJET D'UNE PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL DE POLICE.

63307

2^{ème}

MAIRIE DE ROMAGNAT
Château de Bezance
63540 ROMAGNAT

certa
N° 113177-02

■ à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque le gabarit du véhicule est susceptible de masquer cette signalisation aux autres usagers de la voie publique

■ au droit des bouches d'incendie

■ sur les trottoirs « à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs »

À noter que les utilisateurs de deux roues restent sous l'article R.417-10 du code de la route.

Romagnat au fil du temps

Comme annoncé dans le bulletin municipal n° 87 de novembre 2014, le livre « *Romagnat au fil du temps* » a été réédité.

Vous pouvez vous porter acquéreur de l'ouvrage en vous adressant :

- à l'accueil en Mairie,
- au secrétariat du CCAS - Centre Social, rue des Fours à Chaux.

Le prix de vente reste identique à celui de 2003, soit 15 €.

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces, un reçu vous sera remis contre paiement.

Cet ouvrage sera également offert par la municipalité aux nouveaux mariés.



Feux de signalisation avenue Fernand Forest

À la demande des services d'incendie, le feu de signalisation situé avenue Fernand Forest a été programmé comme à l'origine, à savoir un feu clignotant, ne passant au rouge que par déclenchement à l'initiative des sapeurs-pompiers.



Bouchons plastiques : pensez au recyclage !

À fin de faciliter la collecte des bouchons plastiques, nous proposons aux Romagnatois 3 lieux de dépôt bien identifiés :

- Accueil – Mairie
- Accueil – CCAS, Centre Social, rue des Fours à Chaux
- Hall d'entrée – FLEP

Merci de bien retirer les contenants, les bouchons devant être en vrac dans le sac de stockage.



Conseil Départemental

Les conseillers départementaux, Pierre Riol et Eléonore Szczepaniak, tiendront une permanence en mairie de Romagnat le samedi 26 septembre de 10 heures à 12 heures.



Croix-Rouge

Lors d'une réunion avec ses adhérents, en mai 2015, la délégation locale de la Croix-Rouge a évoqué les faits marquants de l'exercice 2014 et exposé ses projets pour l'année 2015.

En novembre est prévue l'ouverture d'un nouveau bâtiment à Romagnat, qui regroupera des services jusqu'alors disséminés et permettra d'offrir de nouveaux espaces.

Pour tout renseignement :

Croix-Rouge française,
21 rue Jean-Richepin, Clermont-Ferrand
04.73.92.68.55

Courriel : quete@crfclermont.fr
Internet : <http://clermont.croix-rouge.fr>



Appel à bénévoles

Vous disposez d'une demi-journée par semaine, vous aimez le contact humain : devenez visiteur de malades bénévole VMEH, Visiteur de Malades en Etablissements Hospitaliers et maisons de retraite.

Contactez Louis Roux au 04 73 61 14 51

Feu de forêt

Un incendie d'une ampleur exceptionnelle s'est produit dimanche 2 août 2015 dans la forêt située à la limite de Saulzet-le-Chaud et Ceyrat.

Dès 11 heures, ce sont 40 pompiers qui ont traité les lisières de l'incendie mais ne pouvaient pas atteindre le cœur du foyer dans un secteur abrupt très difficile d'accès. Le CODIS 63 (Centre Opérationnel D'Incendie et de Secours) a demandé le renfort d'appareils bombardiers d'eau. Deux canadiens en provenance de Marignane (13) ont effectué trois largages dans l'après-midi, avec des ravitaillements à Vichy.



L'intervention des sapeurs-pompiers s'est poursuivie au sol jusqu'à la tombée de la nuit afin de traiter les points chauds résiduels.

Trophée de Moto-Cross Timothée Berthon

La 8^{ème} édition du Trophée de Moto-Cross Timothée Berthon, comptant pour le Championnat de Ligue d'Auvergne, aura lieu les 26 et 27 septembre sur le terrain de Vic-le-Comte.

Ce Trophée rencontre un succès grandissant puisque, lors de la 7^{ème} édition, c'est plus de 200 pilotes qui étaient présents devant près de 3 000 spectateurs.

Le samedi, les catégories des plus jeunes sont en piste avec les mini-cross, les poussins et les benjamins, mais aussi 2 catégories Quad.

Le dimanche, ce sont les minimes, cadets, juniors, les MXB, les MX2 et la catégorie Elite que l'on retrouve dans les courses internationales, les MX1. L'animation est assurée par le speaker bien connu du moto-cross, connaissant parfaitement son sujet, Bidule.

Buvette, petite restauration, stands crêpes et glaces.
Entrée gratuite.

Un mini circuit quad et un mini circuit moto seront installés pour initier gratuitement les plus jeunes.

Ce Trophée est organisé en hommage à un jeune pilote de Moto-Cross de Romagnat parti trop vite le 1^{er} août 2007.



Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015*. A partir du 1^{er} janvier 2016, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines auront fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin

Exceptionnellement, l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 30 septembre 2015.

* Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au 1^{er} tour, il sera procédé à un second tour le 13 décembre.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Des nouveaux locaux pour les services du C.C.A.S.



Afin d'améliorer l'accueil des usagers et la visibilité des services du Centre Communal d'Action Sociale, le Service social et le Lieu Information Senior (LIS) se déplacent à partir du 1^{er} octobre 2015 dans les locaux du Centre Social, 3 rue des Fours à Chaux.

Le centre social et le service social disposeront d'un accueil commun ouvert :

**du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h**

**le vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30**

Le site regroupera les services du CCAS suivants :

- Le Centre Social
- La Crèche Halte-Garderie « Gribouille et Carapate »
- Le Relais d'Assistants Maternels
- Le Service Social
- Le Lieu Information Senior.



Tarifs 2015



	Romagnatoise 1 Mensuel	Romagnatoise 2 Mensuel	Romagnatoise 3 Mensuel
Moins de 26 ans	20 €	27 €	33 €
De 26 à 40 ans	28 €	34 €	41 €
De 41 à 50 ans	35 €	42 €	51 €
De 51 à 60 ans	43 €	51 €	61 €
De 61 à 70 ans	52 €	60 €	74 €
De 71 ans et plus	63 €	70 €	85 €

Complémentaire Santé Romagnatoise



Plus de 300 adhérents au 30 juin 2015.

Étant donné le succès remporté par la Complémentaire Santé Romagnatoise, le dispositif d'adhésion à destination des Romagnatois et des salariés travaillant sur le territoire communal est remis en place

du mardi 6 octobre 2015 au vendredi 30 octobre 2015

avec la tenue de permanences en Mairie sans rendez-vous :

le mardi de 15 h à 17 h et le vendredi de 10 h à 12 h

L'offre proposée comprend trois niveaux de prestations (les Romagnatoises 1, 2 et 3) avec un montant des cotisations qui varie en fonction de l'âge et du niveau de garanties choisi.

Pour information, les propositions en vigueur en 2015 étaient les suivantes :



	<i>Romagnatoise</i> 1	<i>Romagnatoise</i> 2	<i>Romagnatoise</i> 3
<u>HOSPITALISATION</u>			
Honoraires Chirurgicaux	150 %	200 %	300 %
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière par jour :			
Chirurgie, médecine et maternité illimitée	40 €	50 €	65 €
Autres séjours (sauf psy) (1)	20 €	25 €	30 €
Forfait hospitalier (2)	Frais réel	Frais réel	Frais réel
Frais d'accompagnant par jour (3)	20 €	25 €	30 €
Forfait de 18 € pour actes pour actes sup à 120 €	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
<u>DENTAIRE</u>			
Soins dentaires	125 %	150 %	200 %
Orthodontie accepté S.S.	200 %	250 %	325 %
Plafond prothèses dentaire 1ère et 2ème année	500 €	650 €	900 €
Implants (limité à 1 implant / an)	0	200 €	400 €
Prothèses dentaires acceptées S.S.	200 %	250 %	350 %
<u>OPTIQUE</u>			
Lunettes (verres et monture) enfant acceptées S.S.	100%+100 €	100%+150 €	100%+200 €
Lunettes (verres et monture) adulte acceptées S.S.	100%+150 €	100%+210 €	100%+300 €
Lentilles correctrices acceptées ou refusées S.S.	100%+75 €	100%+110 €	100%+150 €
Opération de la myopie (forfait / œil)	100 €	150 €	200 €
Bonus sans consommation 1ère année (4)	20 €	25 €	40 €
Bonus sans consommation 2ème année (4)	40 €	50 €	80 €
<u>FRAIS MEDICAUX ET SOINS COURANTS</u>			
Consultations – visites de généraliste et spécialiste dans le parcours de soins (5)	125 %	150 %	225 %
Pharmacie (vignettes à 15 %, 30 % et 65 %)	100 %	100 %	100 %
Analyses	100 %	100 %	100 %
Actes d'imagerie et échographie	100 %	125 %	150 %
Auxiliaires médicaux	100 %	125 %	150 %
Honoraires médicaux de surveillance et soins thermaux	100 %	100 %	100 %
Audioprothèse forfait annuel par oreille	100%+100€	100%+200€	100%+300 €
Orthopédie, accessoires et appareillage	125 %	150 %	200 %
<u>PREVENTION ET BIEN ETRE</u>			
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (Ostéodensitométrie osseuse, vaccins... etc) (6)	OUI	OUI	OUI
Crédit annuel pour les prestations suivantes :			
Médecine non remboursée :			
Fécondation in vitro à partir de la 5ème, parodontologie, micro sclérose	80 €	100 €	150 €
Actes hors nomenclature limités à 3 séances / an :			
Dietéticien, homéopathe, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure, podologue, microkiné	50 €	50 €	100 €
Médicaments prescrits non remboursé S.S :			
Moyens de contraception, sevrage tabagique	20 €	25 €	35 €
Confort :			
Forfait hébergement thermaux, si cure pris S.S.	20 €	20 €	50 €
	75 €	100 €	150 €

EHPAD

La 1^{ère} phase des travaux est terminée. L'extension de l'EHPAD est achevée ; les salles d'animation et de kinésithérapie sont en service au rez-de-chaussée.

Les travaux de la 2^{nde} phase sont en cours. Il s'agit de la restructuration de l'ancien bâtiment en vue de créer l'unité Alzheimer.

Lorsque l'ensemble des travaux sera achevé, ce sont 7 chambres supplémentaires qui seront créées.



Moments conviviaux

Thé dansant du 25 avril 2015

Plus de 200 participants.



Prochain thé dansant :

Rendez-vous le dimanche 17 janvier 2016 pour échanger les vœux et partager la traditionnelle galette.

Bon d'achat de Noël

Comme l'an passé, les Romagnatoises et Romagnatois de plus de 80 ans se verront offrir un bon d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce bon sera valable chez les commerçants de la commune participant à l'opération.



Repas des aînés

Les aînés de plus de 75 ans se retrouveront lors du repas dansant de fin d'année

le samedi 5 décembre.



Réfection de voiries

Plusieurs voies et trottoirs sont concernés par une première phase de travaux :

- le trottoir de l'allée André Guinard, pour un montant de 6 848 € HT



- le haut de l'impasse Voltaire, pour un montant de 18 568 € HT

Haut de l'Impasse Voltaire >>



- l'impasse des Jardins à Saulzet-le-Chaud, d'un montant de 41 000 € HT, y compris l'assainissement.



- Une autre intervention porte sur l'aménagement du Parc devant la Conciergerie. Une zone en béton désactivé permet de disposer d'une surface adaptée lors de l'installation de marchés, de manèges, de festivités, etc... ainsi que dans l'optique du développement d'une activité commerciale et/ou d'animation dans les locaux de la Conciergerie.

L'investissement s'élève à 26 660 € HT.

Restent à programmer :



- un chantier important de création de trottoirs avenue de la République, depuis la rue de Bellevue jusqu'à l'avenue des Pérouses. Cette zone, très fréquentée par les piétons, ne présente pour l'instant aucun aménagement réel pour un cheminement sécurisé des piétons.

Le passage délimité par des quilles en bois est peu praticable par les piétons et totalement inadapté au passage des poussettes, si bien que, jusqu'à présent, les piétons se voient contraints de circuler sur la voie !

Cette réalisation représente un coût, pour la commune, de 62 542 € HT. La municipalité a sollicité le

Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention de 7 500 €. La demande est en cours d'instruction par les services départementaux en charge des Routes et de la Mobilité.

- la première tranche de réfection du chemin de la Bouteille, pour un montant de 43 171 € HT incluant assainissement et voirie.
- la réfection du chemin de la Bezou dont le coût sera supporté, à parts égales, par les communes d'Aubière et de Romagnat.



Rencontre entre les riverains et les élus d'Aubière et de Romagnat.

Campagne de marquage au sol

Nous avons programmé en 2015 la réfection du marquage des axes les plus dégradés.

Etaient inscrits notamment le marquage de l'avenue Jean Jaurès, du boulevard du Chauffour et de l'avenue de Clémensat. Les contraintes budgétaires ne nous permettent pas de faire immédiatement tout ce que nous souhaiterions, aussi nous insistons sur les cédez-le-passage, stops, passages piétons, etc... afin de privilégier la sécurité.



>> Avenue Jean Moulin



>> Boulevard du Chauffour



>> Avenue de Clémensat



>> Avenue Jean Jaurès



Nous créons un marquage sur le parking public de l'école Louise Michel et sur le parking réservé aux enseignants et au personnel de l'école Jacques Prévert.

Nous avons modifié légèrement les tracés du parking du 8 mai, avec la suppression d'une des deux places PMR situés devant le magasin SPAR,

et création d'un nouvel emplacement PMR face au salon de coiffure.

Le coût pour cette campagne 2015 est de l'ordre de 18 000 € HT. Nous relancerons une nouvelle campagne de marquage au printemps 2016, pour un montant de l'ordre de 12 000 € HT.



>> Parking Ecole Jacques Prévert



>> Parking Ecole Louise Michel



Travaux dans les écoles

De nombreux travaux ont été programmés pendant l'été sur les 3 groupes scolaires :

- Réfection totale de la chaufferie de l'école maternelle Jacques Prévert, installée en 1972 : le montant total des travaux est estimé à 50 116 €. Ces travaux sont éligibles à la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et peuvent être financés à hauteur de 30 % par l'Etat.
- Étanchéité des toitures
- Réfection de peintures
- Équipement informatique
- Pose de sols amortissants sous les jeux



Rénovation de l'éclairage public

Le réseau d'éclairage public de la commune nécessite des travaux importants de réfection et de mise en conformité. L'estimation du coût total de ces travaux a conduit l'équipe municipale à établir une programmation sur 5 ans.

La municipalité a confié au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) la réalisation des travaux. Le SIEG, auquel la commune est adhérente, les financera à hauteur de 50 à 60 %.

Les 2 premières tranches de travaux concernent en 2015 :

- Tranche 1 : bourg de Romagnat, rue du Montant, rue des Teytos, rue des Paillards
- Tranche 2 : boucles de feux ; rue des Peigneurs à Opme.

Ces travaux permettront d'améliorer la qualité de l'éclairage et de réduire la consommation d'électricité.



	Tranche 1	Tranche 2
Coût estimé	108 000 € HT	11 000 € HT
Financement par le SIEG	58 330 €	5 658 €
Part de la commune	49 670 €	5 342 €

Aide au ravalement des façades dans les bourgs

L'équipe municipale souhaite améliorer le cadre de vie, en particulier, dans les bourgs.

Qui est concerné ?

Le Conseil Municipal du 9 juillet 2015 a pris une délibération en ce sens : les habitants des bourgs de Romagnat, Clémensat, Opme et Saulzet-le-Chaud qui feront réaliser un ravalement de façade seront soutenus par la Commune.

Les bâtiments éligibles sont ceux situés en zone UA9 ou UA6, construits depuis plus de 20 ans.

Sont exclus les bâtiments réservés à un usage professionnel.

Quels travaux sont éligibles ?

L'aide porte sur le traitement des murs (ravalement, peinture), des chaînages verticaux et bandeaux horizontaux, des menuiseries (volets, débords de toitures), des soubassements, des gouttières et chéneaux, des murets et clôtures, des perrons et marches extérieures, sous réserve que le projet de travaux prenne en compte l'ensemble de la façade.

Quel montant pour vous aider ?

Le montant de l'aide est fixé à 15 % du montant hors taxes du devis établi par un professionnel, avec un plafond de 1 500 €. Un administré ne pourra présenter qu'une demande pour un même bâtiment tous les cinq ans.

Quelle est la démarche à suivre ?

- retirer un dossier en mairie
- participer à une visite sur le site concerné avec l'artisan, le référent technique de la mairie et un élu ; en présence de l'Architecte des Bâtiments

de France à Opme, selon le périmètre. Cette visite donnera lieu à l'établissement d'une fiche de préconisations (modalités de réalisation et étendue des travaux, matériaux, couleurs, etc...)

- compléter le dossier, joindre la fiche de préconisations, le devis de l'artisan et la déclaration de travaux
- les travaux pourront débuter après réception de l'accord de la Commune et de la notification de la subvention. Ils devront être réalisés dans un délai de 18 mois
- faire constater l'achèvement des travaux
- adresser en mairie l'original de la facture acquittée



Comment est financée cette enveloppe ?

C'est grâce à la réduction des indemnités des élus que la municipalité peut mettre en place ce dispositif d'aide aux particuliers. Chaque année, 5 dossiers d'aide au ravalement des façades pourront ainsi être validés, pour un montant global de 7 500 €.

Autres travaux

- Remplacement des vitrages et amélioration thermique du local qui abrite le service FIMA (Finances – MArchés publics).



- Rénovation des locaux de l'ADMR : traitement de l'étanchéité, réfection des peintures, remplacement de la porte d'entrée, aménagement d'un grand bureau.

- Remplacement de la CTA (Centrale de Traitement de l'Air) de la salle des fêtes d'Opme, installée en 1994.



Aménagement boulevard du Chauffour

Suite à l'affaissement du mur de soutènement du trottoir, la municipalité a convenu avec le Conseil Départemental, en charge de la RD 21, des modalités de réfection à hauteur des numéros 41 et 43 du boulevard du Chauffour.

La commune doit procéder à l'acquisition d'une emprise de 37,18 m² (détachée de parcelles appartenant à des particuliers), emprise nécessaire à l'édification d'un talus de soutènement avec enrochement au pied. Le montant global de l'acquisition s'élève à 557,70 €, augmenté des frais d'acte notarié, impôts et taxes, à la charge de la commune.

Une convention est signée entre la commune et le Conseil Départemental : elle précise les conditions de réalisation et de financement des travaux. Le Conseil Départemental, maître d'œuvre et maître d'ouvrage, assure la totalité du financement des travaux :

- démolition du mur en béton affaissé
- terrassement
- suppression des arbres d'alignement
- aménagement du talus de soutènement avec enrochement



- construction d'une longrine en béton armé, support d'un garde-corps
- rétablissement du trottoir d'une largeur de 1,90 m

Une seconde convention, d'occupation anticipée, est établie entre les propriétaires actuels, la commune et le Conseil Départemental afin de ne pas retarder l'exécution du chantier.

Une fois les travaux achevés, la commune cédera l'emprise de terrain au Conseil Départemental, moyennant l'euro symbolique.

Autorisations du Droit des Sols

Jusqu'au 30 juin 2015, l'instruction des dossiers d'ADS (autorisations du droit des sols) était effectuée par l'Etat (via les services de la DDT) et gratuite pour les communes.

Suite au vote de la loi ALUR, la prise en charge par l'Etat a pris fin le 1^{er} juillet.

Les ADS regroupent les procédures de permis de construire et les déclarations préalables à des travaux.

C'est désormais aux communes* d'assurer ce service.

Quatorze communes de Clermont Communauté ont choisi de créer un service mutualisé : il s'agit notamment de Ceyrat, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Durtol, Lempdes, Nohanent, Pérignat-les-Sarliève et Romagnat. Ainsi, moyens et personnels sont partagés et optimisés dans un souci d'efficacité.

Sept autres communes de l'agglomération devraient rejoindre ce dispositif.

Ce qui change :

Pour les usagers : rien !

Les dossiers seront déposés dans la mairie où se situe le bien immobilier concerné.

Pour les communes : le coût !

Le coût d'instruction d'un permis de construire s'élève à 315 € pour une maison individuelle, soit une dépense estimée à 9 828 € à la charge de la commune de Romagnat du 01/07/2015 au 31/12/2015, et en année pleine 20 000 €, à compter du 01/01/2016.

*concerne les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Assainissement

- Depuis la canalisation de la Gazelle, il y a... très longtemps, deux maisons situées avenue Fernand Forest avaient très régulièrement des remontées d'eaux usées.



Fin 2014, nous avons décidé de traiter ce problème en faisant poser une nouvelle canalisation avec, cette fois-ci, la bonne pente. Tout est rentré dans l'ordre.

- Depuis de nombreuses années (!), rue de la Moutade, plusieurs riverains avaient des problèmes d'inondation lors d'épisodes pluvieux. Après une tentative de débouchage, il s'est avéré que le problème était plus grave. Une canalisation enterrée était cassée et pleine de boue et une seconde totalement obstruée par le tartre. Les travaux nécessaires ont été réalisés à la plus grande satisfaction des usagers.

Rapport d'activités 2014

- Visite hebdomadaire des déversoirs d'orage
- 2 933 abonnements sur la commune
- 10 nouveaux branchements réalisés en 2014
- 72,7 km de réseau : 21 km en unitaire et 51,7 km en séparatif
- 320 475 m3 consommés en 2014
- Facturation quotidienne d'une famille : 0,53 €
- 26 enquêtes en cours quant à la conformité des branchements. Date limite de réponse fixée aux usagers : 31 octobre 2015 ; 20 % des usagers ont répondu au 9 juillet



Début du fleurissement le long de l'avenue Gergovia

Les rosiers plantés ce printemps commencent à se développer et à offrir le fleurissement escompté.



Remplacement et installation de bancs



>> Avenue des Pérouses



>> Rue Maréchal Foch

Les rythmes scolaires dans les écoles à ROMAGNAT

Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Comme nous nous y étions engagés, nous avons, dès la rentrée de septembre 2014, mis en place une vaste concertation sur l'aménagement des rythmes scolaires avec :

- les enseignants,
- les parents d'élèves,
- les responsables et animateurs du service périscolaire,
- les intervenants municipaux en sport et musique,
- les DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale).

Cette concertation nous avait été demandée dès avril 2014.



*Découvrons Romagnat :
visite de la mairie*

Le bilan de l'année écoulée

Lors de la réunion plénière du 8 décembre 2014, ont été rappelés les chiffres du bilan réalisé par les directrices du service périscolaire, Mmes BADON et BOROT, auprès des enfants.

Ont également été commentés les retours des questionnaires adressés aux familles par les représentants de parents d'élèves en octobre et novembre 2014.

200 enfants, issus des trois écoles élémentaires et inscrits aux TAP, ont été interrogés. La majorité des enfants pensent que la durée des TAP est « comme il faut ». Entre 29 et 45 % des enfants, selon les écoles, pensent que « c'est trop court ». Les enfants plébiscitent le positionnement des TAP après la fin de la classe. Ils trouvent ce temps « très agréable » et ne se sentent pas plus fatigués pour 80 % d'entre eux.

Du côté des parents, plus de 300 questionnaires sur les trois groupes scolaires ont été recueillis. Un peu plus de la moitié des parents (60 %) sont satisfaits des rythmes actuels. 33 % des parents de l'école Jacques Prévert estiment que la durée de 45 minutes est trop courte. L'organisation des TAP sur la pause méridienne à l'école Boris Vian (3 fois 1 h) est appréciée par 69 % des familles. Enfin, concernant la fatigue et le bien-être des enfants, plus de 50 % des parents estiment que leur(s) enfant(s) sont plus fatigués depuis la réforme.

Selon les enseignants, l'organisation actuelle est la « moins pire », la meilleure solution étant une répartition des temps d'enseignement sur 9 demi-journées avec repos le mercredi et classe le samedi matin, organisation abandonnée depuis plusieurs années par le Ministère de l'Education Nationale.



*Atelier couture,
encadré par
une maman d'élève*



*Fabrication
d'un mini-théâtre*

Différentes autres organisations ont été examinées

- 2 fois 1 h 30 d'activité après la classe
- 1 fois 3 h d'activité après la classe
- 3 fois 1 h sur la pause méridienne après le déjeuner
- 4 fois 45 minutes après la classe ● ● ●



Le point de vue de la municipalité

Le maire et l'adjointe en charge des écoles ont mis l'accent sur le coût de l'organisation actuelle qui pèse lourdement sur le budget de la commune et ce, en période de baisse drastique des dotations.

Sous la pression de nombreux élus au niveau national, le fonds d'amorçage, mis en place en septembre 2013, a été reconduit pour l'année 2014/2015. Ce fonds est destiné à aider les communes. Sera-t-il pérennisé ? La dotation versée par l'Etat s'élève à 50 euros par an et par élève. A Romagnat, cela représente environ 25 000 euros par an alors que le coût réel supporté par la Commune est bien supérieur.

La deuxième problématique est le recrutement : il n'est pas simple de recruter et de constituer des équipes stables sur la durée.

Enfin, il est constaté, avec les responsables des activités périscolaire, que les 45 minutes de TAP se réduisent bien souvent en 30 minutes d'activité réelle, compte tenu des temps de sortie de la classe puis de regroupement des enfants, et enfin seulement de démarrage des ateliers.

Dans ces conditions, il est impossible d'envisager un déplacement au terrain de sport, au musée, etc.

Les élus étaient plus favorables à une répartition en 2 fois 1 h 30, ce qui aurait permis des déplacements et une offre diversifiée d'activités.

L'aboutissement de la concertation

Chacun a pu s'exprimer : parents, enseignants, intervenants sportif et musical, DDEN et élus.

Pourquoi avons-nous entériné l'organisation actuelle, de 4 fois 45 mm ?

L'argument mis en avant par les parents nous a convaincus de ne pas perturber l'organisation des familles.

Les difficultés rencontrées en 2013 lors de la mise en place des nouveaux rythmes ne sont pas oubliées ; vécue comme un passage en force, la nouvelle organisation de la semaine a contraint chacun à s'organiser, certains parents ont adaptés leurs horaires de travail, grands-parents et nounous sont mobilisés, etc.

Aussi, **dans un souci d'écoute et de respect**, nous avons décidé de maintenir cette organisation, **malgré ses limites**.

A la rentrée de septembre

En parallèle, l'adjointe aux affaires scolaires, Anne-Marie DI TOMMASO, a consulté plusieurs associations romagnatoises, pour **développer en fin de journée les activités extra-scolaires**, qui se déroulaient le mercredi matin, avant la réforme.

Trois associations ont répondu positivement : elles font le nécessaire pour mettre en place des activités, **hors TAP**, dès septembre 2015.

Elles pourront accueillir, via une adhésion individuelle, les enfants à partir de 16 heures.

Pour connaître les modalités et droits d'inscription, vous devrez les contacter directement dès la rentrée. Il s'agit de :

- Romagnat Gym,
- le Romagnat Tennis Club,
- la Pastourelle.



Pour les familles intéressées mais n'étant pas disponibles à 15 h 45 pour accompagner leurs enfants, la municipalité mettra en place une navette GRATUITE pour déposer les enfants sur le lieu de l'activité.

Il vous suffira de prendre contact avec le service Éducation-Jeunesse pour inscrire votre enfant sur le planning de la navette.



Le conseil des jeunes, c'est parti !

Depuis le 19 mai 2015, la Ville de Romagnat s'est dotée officiellement d'un Conseil des Jeunes (CDJ).

En effet, 12 jeunes volontaires se sont portés candidats pour occuper une place au sein du CDJ.

Le Conseil des Jeunes est une instance consultative qui permettra l'expression des 14/20 ans et servira de relais entre les jeunes de la commune et le conseil municipal.

Les 12 jeunes, ainsi que les parents des mineurs, se sont engagés en signant une charte.



Les jeunes conseillers sont : Maxime ARBRE, Victorin BARTHEZ, Louis CARRIAS, Roxane CEYSSAT, Emma CHARBONNEL, Hugo DE OLIVEIRA, Louis DI TOMMASO, Damien LEOTY, Antoine MOULIN, Aurore VALENTIN, Clément VASSEUR et Quentin VASSEUR.

Ces jeunes issus des différents quartiers de Romagnat, Saulzet-le-Chaud et Opme, ne manquent pas d'idées et ont déjà à leur actif l'organisation d'une soirée à l'occasion de la fête de la musique le dimanche 21 Juin. Cette animation a permis aux Romagnatois venus nombreux, d'assister à une belle rencontre musicale dans le parc municipal. Plusieurs groupes de musiciens se sont produits dont un ensemble de cuivres formé pour la première fois, avec notamment cinq jeunes du CDJ.





L'Écho des Caves a ensuite donné le ton avec un ensemble de trompes de chasse, digne du baron de Tocqueville !



Les percussions et la harpe africaine ont clôturé cette belle soirée.



Franc succès pour la première du CDJ, en présence d'un public nombreux et attentif.

Le CDJ planche déjà sur l'opportunité de se constituer en association. Les jeunes conseillers sont accompagnés par Christophe Legay, responsable du service Culture, Sports et Vie Associative, et par Anne-Marie DI TOMMASO, élue en charge de la Jeunesse.

Plusieurs projets sont déjà à l'étude : faisabilité d'un champ de bosses pour pratiquer le BMX, organisation d'une soirée dansante, échange avec l'Angleterre... Un questionnaire à destination de tous les jeunes Romagnatois est également en préparation pour recueillir l'avis du plus grand nombre.



**CLERMONT
COMMUNAUTÉ**



Dès le mois de novembre, les enfants des écoles élémentaires seront sensibilisés à la protection de l'environnement. Dans le cadre des actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable auprès des plus jeunes, Clermont Communauté met à disposition des communes des animations sur le thème des déchets pendant les Temps d'Activité Périscolaire.

L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir des connaissances et un esprit critique sur la problématique des déchets.

Le développement durable à l'école



Les différents thèmes abordés seront :

- La problématique des déchets (jeu de plateau),
- Les consignes de tri (jeux de rapidité),
- Le recyclage des déchets (activités manuelles),
- Les déchets naturels (petites expériences sur 2 séances),
- La réduction des déchets.

Permis internet

Cette année, à l'initiative de la Gendarmerie de Romagnat, tous les enfants de CM2 ont été accompagnés dans le cadre d'un programme de prévention pour un bon usage d'Internet.

Plusieurs représentants de la Gendarmerie ont organisé deux interventions en classe et soumis un questionnaire aux enfants : ils ont vérifié leur bonne connaissance des pratiques et des risques liés à l'usage d'internet et notamment aux réseaux sociaux.

Quelques exemples de questions :

Sur Internet, tes parents doivent connaître :

- ☐ juste ton pseudo
- ☐ ton pseudo, ton mot de passe, les sites où tu vas, tes ami(e)s
- ☐ rien

Tu discutes avec un enfant depuis plusieurs mois. Il demande à te rencontrer :

- ☐ tu y vas sans hésiter
- ☐ tu hésites, mais tu y vas quand même
- ☐ tu ne réponds pas et tu en parles à tes parents

Ce que tu fais sur Internet :

- ☐ s'efface immédiatement
- ☐ s'efface au bout d'un an
- ☐ ne s'efface jamais vraiment

Si tu es victime de moquerie ou d'insultes :

- ☐ tu ne dis rien à personne
- ☐ tu te venges de la même manière
- ☐ tu en parles à tes parents

Sur les forums pour enfants, il y a :

- ☐ uniquement des enfants
- ☐ uniquement des adultes mal intentionnés
- ☐ des enfants et il peut y avoir des adultes



Accompagnés d'Anne-Marie Di Tommaso, le major Philippe Roux, le Maréchal des Logis Chef Emilia Gomes De Sa, l'adjudant Christian Vantalon et le maréchal des Logis Chef Badr Rejraji ont remis officiellement aux enfants le PERMIS INTERNET.

Expérience très concluante qui sera renouvelée dès l'année prochaine pour les nouveaux CM2.



Réduction de l'usage des produits phytosanitaires



A Romagnat, comme ailleurs, la préservation de l'environnement constitue un enjeu majeur.

L'entretien des espaces publics se faisait jusqu'en 2013/2014 en ayant recours à des produits phytosanitaires, en particulier, des herbicides. Ce sont effectivement des produits faciles et rapides à appliquer et redoutablement efficaces.

Fin programmée des interventions chimiques

C'est avec cette méthode conventionnelle de désherbage que l'on obtient un résultat visuel quasi-parfait : aucun brin d'herbe sur les trottoirs, dans les allées des cimetières, sur le bord des routes, etc...

Mais à quel prix pour la santé et pour l'environnement ?

Il s'avère que ces produits présentent plusieurs dangers :

■ **risque pour les agents municipaux** qui manipulent ces produits : c'est pourquoi ils sont formés et munis d'équipements individuels de protection (combinaison, masque, lunettes) lors de l'application.

■ **risque pour les administrés** : une contamination, même infime, est toujours possible, par contact avec des résidus, par inhalation,...

Les études montrent le lien entre les produits phytosanitaires et des effets immédiats sur la santé, tels que troubles cutanés, digestifs, respiratoires, musculaires, nerveux, cardiovasculaires. Plus néfastes sont les risques à long terme, résultant d'une exposition fréquente et prolongée à des doses faibles : troubles neurologiques, perturbations endocriniennes, conséquences sur la fertilité, effets cancérigènes et mutagènes.

Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), situé à Lyon, vient de publier en 2015 dans la revue Lancet Oncology une étude dans laquelle l'herbicide glyphosate est classé comme « cancérigène probable », dernier échelon avant « cancérigène certain ».

■ **pollution des eaux** : par infiltration et ruissellement, ces produits se retrouvent rapidement, sans dégradation des molécules, dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.



Un bouchon de stylo de désherbant peut polluer 20 km d'un cours d'eau de section d'1 m x 0,5 m (au seuil de potabilité de 0,1 µg/l).

Le constat montre aujourd'hui en France une contamination alarmante des cours d'eau. La présence de pesticides en 2011 est généralisée, avec plus de 90 % des points de mesure touchés. Cette contamination est principalement due à des herbicides en France métropolitaine⁽¹⁾.

En Auvergne, des molécules de glyphosate, aminotriazole, diuron et mécoprop sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et profondes.

L'évolution réglementaire (loi Labbé) conduira à l'interdiction définitive des phytosanitaires par les collectivités comme par les particuliers (voir encadré ci-contre).

Accompagnée par la FREDON (organisme chargé d'expertise et de conseil auprès des collectivités en matière de végétal, d'eau et d'environnement), la commune de Romagnat a fait le choix d'anticiper la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires :

De janvier à juillet 2015, les agents municipaux ont utilisé :

- **13,8 % du volume d'anti-germinatif utilisé auparavant annuellement,**
- **pas une seule goutte de désherbant foliaire (type « Round Up ») !**



Un choix responsable mais contraignant

Ces herbes, que l'on appelle communément « mauvaises herbes », n'ont pourtant pas mérité ce nom. Ce sont les espèces végétales que l'on n'a pas semées et que l'on ne souhaite pas voir se développer : il est donc plus pertinent de les désigner sous les termes « d'indésirables » ou de « végétation spontanée ».

Vous constaterez par endroit et par moment la présence de cette végétation spontanée. Or, notre « culture » nous rend cette présence d'indésirables difficile à tolérer visuellement.

Notre vision devra évoluer et nous devons évaluer le bénéfice et le risque de l'usage des phytosanitaires : courir un risque pour sa santé et l'en-

vironnement OU accepter la présence ponctuelle de quelques herbes ?

L'entretien de nos espaces sera raisonné mais jamais négligé.

Les services techniques feront de leur mieux pour assurer, à effectif égal, la qualité esthétique de nos rues, de nos espaces de loisirs, en appliquant les nouvelles méthodes, forcément plus chronophages.

Nous vous remercions de votre compréhension entre deux passages des équipes des espaces verts.

Il s'agira également d'accorder une attention particulière au bon état des chaussées car une voirie dégradée (au niveau des joints notamment) est propice à l'enherbement spontané.



La réglementation se précise.

Le projet de loi relatif à la « transition énergétique pour la croissance verte » a été adopté en dernière lecture par l'Assemblée Nationale le 22 juillet 2015.

Les mesures approuvées dans l'article 68 complètent ou modifient certaines dispositions de la loi «Labbé» qui vise un meilleur encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires principalement au niveau des espaces non agricoles.

Cette loi annonçait en effet l'interdiction du recours à ces produits pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades, accessibles ou ouverts au public dès le 1^{er} janvier 2020, ainsi que pour les usages non professionnels à partir du 1^{er} janvier 2022. Seuls les produits de bio-contrôle, les produits qualifiés «à faible risque» et ceux utilisables en agriculture biologique ne seront pas concernés par cette interdiction.

La loi récemment adoptée prévoit d'étendre ces mesures à la voirie (à l'exception des zones étroites ou difficiles d'accès, principalement pour des raisons de sécurité).

De plus, la proposition d'avancer la date de **mise en application de ces mesures au 1^{er} janvier 2017** a finalement été retenue.

De même les restrictions concernant les particuliers sont avancées au 1^{er} janvier 2019, avec arrêt de l'accès aux produits en « libre-service » dès 2017.

Réussir le niveau 2 de la charte d'entretien



Un plan de désherbage communal va être rédigé conformément aux exigences du niveau 2 de la charte signée avec la FREDON.

Différents équipements de désherbage sont acquis par la commune ou en cours d'acquisition :

- **une balayeuse**, bientôt disponible, permettra le désherbage des voies et trottoirs, par action abrasive à l'aide de brosses spécifiques.
- **une débroussailleuse** de type Reciprocator vient de compléter le matériel du service Espaces Verts ; une subvention de l'Agence de l'Eau a été obtenue pour cette acquisition.



La balayeuse sera un élément essentiel afin d'améliorer la propreté des rues : le balayage des rues, jusqu'alors confié à un prestataire, à raison de 2 jours par

mois, sera désormais effectué en régie municipale ; il sera réalisé aussi souvent que nécessaire.

Nous envisageons de créer des zones tests : par exemple, des trottoirs que nous enherberons avec des variétés traçantes, d'autres où nous laisserons se faire un enherbement spontané, d'autres où

nous installerons des vivaces en pied de mur. Les résultats obtenus nous aideront dans nos décisions pour les futurs aménagements. 2015 constitue une année de transition, pendant laquelle les phytosanitaires auront encore été utilisés, mais en quantité très significativement réduite par rapport aux années précédentes.

2016 verra les espaces publics traités exclusivement de manière mécanique (Rotofil, coupe-bordure, Reciprocator, balayeuse) et manuelle (binage et arrachage manuels), en vue d'atteindre dans un avenir proche le niveau 3 de la charte.

La municipalité s'engage dès à présent à :

- penser chaque nouvel aménagement en fonction de son entretien,
- développer toutes les méthodes d'entretien autres que chimiques et toutes les techniques qui permettront un entretien simplifié (paillage, prairie fleurie, tonte différenciée),
- privilégier une gestion naturelle des espaces.

La municipalité invite bien sûr les habitants à suivre la même démarche en ce qui concerne l'entretien de leur jardin, leur potager, leur pelouse :

C'est ensemble que nous contribuerons à la préservation de l'environnement !

(1) Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Et vous, comment participer ?

... En acceptant davantage la présence de végétation spontanée dans votre commune

Les techniques alternatives et la mise en place de nouveaux aménagements peuvent entraîner la présence de davantage de végétation spontanée. Mais cela n'est pas synonyme de laisser-aller. C'est plutôt le signe d'une moindre utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Les herbes folles doivent retrouver une place maîtrisée dans le paysage urbain !

... En apprenant à vous passer de pesticides dans votre jardin

Pour vous aider, des jardinerie se sont engagées à communiquer sur les méthodes de jardinage au naturel :

- fiches conseil disponibles dans les points de vente signataires ou téléchargeables gratuitement sur le site Internet www.phyteauvergne.fr/article.php3?id_article=77



- « Petit guide à destination des jardiniers amateurs » élaboré par le Ministère du Développement Durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.developpement-durable.gouv.fr/Petit-guide-a-l-attention-des.html

- Plateforme Internet d'échanges et d'information sur le jardinage au naturel : www.jardiner-autrement.fr



Bilan de la campagne de stérilisation des chats errants



La municipalité s'est engagée aux côtés de l'APA (Association Protectrice des Animaux) pour une campagne de stérilisation des chats errants en avril 2015.

Que dit la loi ?

- les propriétaires des chats ont l'obligation depuis 2012, de les faire identifier soit par tatouage soit par puce électronique.
- un animal en état de divagation est sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé.
- le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture de chats non identifiés, vivant dans des lieux publics, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, conformément à l'article L. 214-5, préalablement à les relâcher dans ces mêmes lieux.

Les administrés ont un rôle important à jouer, notamment le repérage de sites de chats.

Si vous êtes nourrisseurs de chats sauvages, signalez-vous en mairie ou auprès de la police municipale : l'APA et la Ville de Romagnat vous aideront. L'APA prend entièrement en charge le coût de la stérilisation (73 € pour une femelle) et du tatouage « S » dans les deux oreilles.

Ainsi, grâce à la coopération des riverains, nous avons évité que la population féline du quartier des Fours à Chaux ne passe de 8 à 22 chats errants.

Merci à Michèle, Jacqueline, Dominique, Claudine et Marie pour leur aide précieuse.

(Si un chat domestique, dûment identifié, divague sur la voie publique et qu'il est capturé, l'APA contacte son propriétaire afin de lui restituer.

Des inconvénients d'une population de chats errants ...

... aux avantages d'une population de chats libres

	Capturés	Euthanasiés	Stérilisés et relâchés	Rendus à leurs propriétaires	Nombre de fœtus éliminés
Chats mâles	4	2	2	/	/
Chats femelles	4	0	4	/	14
Chats domestiques	2	/	/	2	/
Total	10	2	6	2	14
%	100 %	20 %	60 %	20 %	/

Abattage d'arbres

Dans la cour de l'école maternelle Jacques Prévert et près de la Conciergerie, des arbres creux* présentaient un danger. Etant donné la présence quotidienne d'enfants et de public à proximité immédiate, il était inévitable de les abattre.

Rue Maréchal Foch, il s'agissait d'un platane infesté de punaises réticulées, dites tigres du platane. Ces insectes réapparaissent au printemps, envahissent l'intérieur des habitations et se nichent dans les rideaux, la vaisselle, etc... Aucun traitement proposé ne donnait satisfaction ; aussi, a-t-il fallu procéder à l'abattage.

Par ailleurs, dans le quartier des Pérouses, de nombreux Prunus sont en très mauvais état et présentent un danger. L'an dernier, un Prunus s'est abattu sur la chaussée, suite à un fort coup de vent.

Jacques Schneider, Laurence Gauffier-Seguin et Serge Bordel ont rencontré le 29 avril 2015 les ri-

verains des Pérouses concernés. Les avis de chacun ont été recueillis avant de procéder à des abattages, programmés à l'automne.

Les abattages d'arbres seront compensés par la plantation en automne de différentes espèces en plusieurs points de la commune.

(1) Les arbres qui comportent des cavités présentent un intérêt non négligeable pour la faune, aussi nous les préserverons, lorsqu'ils sont éloignés des sentiers de balade ou des espaces qui accueillent du public.



Sortie nature avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne) et la SFOA (Société Française d'Orchidophilie Auvergne)



Le CEN Auvergne est animateur sur Chomontel du site Natura 2000. Dans ce cadre, une vaste animation foncière a permis la signature d'une convention de gestion entre le CEN et 54 propriétaires de parcelles, dont la commune de Romagnat, pour une surface totale de 3,5 hectares.

Cette action a permis le retour possible du pâturage et la maîtrise de l'embuissonnement. Un parc de pâturage exploité par des chevaux a été créé avec clôtures fixes.

La gestion actuelle par le pâturage permet le retour d'une flore typique des coteaux secs avec notamment tout un cortège d'orchidées : Ophrys abeille, Ophrys bécasse, Ophrys arai-

gnée, Orchis Homme pendu, Orchis pourpre...

La sortie nature du 26 mai 2015 consistait à faire découvrir les orchidées sauvages, mais également à étendre l'observation à d'autres espèces végétales, à la faune présente sur le site et à évoquer, de manière plus générale, la richesse de la biodiversité et la nécessité de la préserver.

Les nombreux participants ont apprécié les explications des représentants du CEN Auvergne dont Stéphane Cordonnier, responsable scientifique et technique, et pour la Société Française d'Orchidophilie d'Auvergne, de Chantal Riboulet, présidente, et de Jean-Jacques Guillaumin, responsable des Orchidées d'Europe.



Orchis purpurea
= *Orchis pourpre*



Ophrys scolopax
= *Ophrys bécasse*



Ophrys insectifera
= *Ophrys mouche*

Merci à Jean Dauge, JL Gatien et Chantal Riboulet pour les photos

Journée éco-citoyenne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

La deuxième édition de la journée éco-citoyenne se déroulera le 18 octobre 2015.

Les Romagnatois, petits et grands, sont invités à participer à cette opération de nettoyage mais aussi de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Rendez-vous dès 8 h 30 devant les salles des fêtes d'Opme, Saulzet-le-Chaud et dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Parallèlement aux actions de collecte des déchets, une animation aura lieu en mairie en partenariat avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) : découverte de la flore et de la faune présente sur notre territoire, sensibilisation à la nécessité de protéger l'environnement.

* Gants et sacs seront mis à la disposition des participants.

Prévention de la maladie de Lyme



Suite à une rencontre avec une famille romagnatoise durement éprouvée par la maladie de Lyme, la municipalité a pris contact avec l'Association France Lyme. Ainsi, plusieurs panneaux de prévention seront installés sur le bord des sentiers de balade.

Il s'agit de rappeler, d'une part, les mesures de prévention et, d'autre part, la conduite à tenir en cas de morsure de tiques :

Lors de promenades dans la nature :

- portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou ; rentrez le bas du pantalon dans les chaussures,
- évitez de vous enfoncer dans la végétation, de vous asseoir par terre ou sur du bois mort,
- inspectez-vous minutieusement après votre promenade.

Si vous constatez la présence d'une tique :

- n'appliquez aucun produit (surtout pas d'éther),
- ôtez la tique avec un tire-tique,
- désinfectez ensuite la plaie,
- consultez votre médecin : plus le traitement est précoce, plus il est efficace.



Des tondeuses écologiques pour le bien-être de tous !



En cohérence avec la démarche de gestion durable des espaces publics dans laquelle la commune s'est engagée, il a été décidé cette année d'expérimenter une des méthodes d'entretien dites alternatives : le paturage.

En coopération étroite avec les agents des espaces verts et leur nouveau responsable, Serge Bordel, Jacques Schneider et Laurence Gauffier-Seguin, adjoints, ont donc fait appel à une entreprise spécialisée dans l'entretien des espaces verts par les animaux.

L'éco-pâturage : une méthode douce !

Il s'agit d'une technique ancestrale permettant d'entretenir un espace naturel sans avoir recours aux engins mécaniques ou aux désherbants.

Le type et le nombre d'animaux est adapté au milieu. La période de pâturage est établie en fonction de la faune et de la flore locale.

C'est ainsi qu'ont été installés au printemps, dans l'espace situé à l'arrière de la mairie, plusieurs animaux de races locale et rustique :

■ des moutons de JACOB : c'est une race menacée d'extinction et qui convient parfaitement à l'éco pâturage grâce à sa rusticité et son caractère très calme.

■ des chèvres du Massif Central, espèce locale et menacée, installées avec les moutons.

■ des ânes pie.

Les animaux ont été retirés en juin, compte tenu de la raréfaction de l'herbe. Ils seront ré-installés dès que les conditions météorologiques le permettront.

En plus de l'entretien naturel des espaces, l'éco-pâturage crée un environnement vivant et animé, améliore le cadre de vie et participe au bien-être de tous les publics.



Réunion d'accueil des Nouveaux Arrivants



COUPON REPONSE - Réunion d'accueil Nouveaux Arrivants

M. M^{me}

Adresse :

assistera ☐

n'assistera pas ☐

à la réunion d'accueil du 28 novembre

Nbre adultes

Nbre enfants

L'ensemble du Conseil Municipal, associé aux commerçants et dirigeants d'associations de la commune convie les habitants installés depuis peu sur Romagnat à assister à une réunion conviviale de bienvenue qui se déroulera le

Samedi 28 novembre à 11 h 30,
Galerie du Parc (cour de la Mairie).

à retourner à l'Hôtel de Ville
Service Festivités
Château de Bezance
63540 Romagnat
avant le 23 novembre 2015

Règles de bon voisinage

Hauteur des haies séparatives

Afin d'éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et causent des dommages, on ne peut les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative. Cette règle s'applique aussi bien vis-à-vis des propriétés voisines que par rapport à la voie publique.

Selon l'article 671 du Code civil, **les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.**



Mais cette règle générale est écartée par les règlements du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les hauteurs autorisées varient donc selon le secteur concerné.

N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie en cas de doute.

Bruit de voisinage

Cest un arrêté préfectoral qui fixe les règles en la matière :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures ;
- les samedis de 9 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

De nombreux administrés se plaignent d'écarter la règle, notamment le dimanche.

Merci de vous conformer à ces horaires afin de respecter le bien-être de tous !



Recensement



En 2016 le recensement se déroule... à Romagnat entre la mi-janvier et la mi-février.

A QUOI ÇA SERT ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

>> Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

>> Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune sur le site INSEE.

>> Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements

collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transport à développer...

Comment ça marche ?

>> Avant la collecte

La commune recrute les agents recenseurs, environ 17 personnes qui ont le statut de vacataires. (si vous êtes intéressé(e) et surtout très disponible de janvier à février 2016, adressez un CV en Mairie avant le 15 octobre 2015.

L'INSEE participe à la formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

>> Pendant la collecte

Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle se trouvent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Si elles préfèrent remplir les questionnaires papier, les agents leur distribuent une feuille de logement et autant de bulletins individuels que compte le logement, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

>> Après la collecte

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête et envoie les questionnaires à la direction régionale de l'INSEE.

L'INSEE procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Les apprentis pompiers du Relais Assistants Maternels

Mercredi 1^{er} juillet 2015, petits et grands sont allés à la rencontre des pompiers de Cournon d'Auvergne afin d'effectuer une visite de la caserne. Les pompiers ont réservé un accueil chaleureux aux enfants et leur ont permis d'essayer de vrais casques de professionnels et d'assister au déploiement de la grande échelle. La visite a été également l'occasion de découvrir les véhicules.

Ce moment de convivialité partagé entre les enfants et leur assistante maternelle a été apprécié de tous.

Cette matinée riche en émotions a ensuite laissé



place à un pique-nique au parc des épis de Cournon d'Auvergne.

Au total, une quinzaine d'assistantes maternelles et une trentaine d'enfants ont participé à cette sortie de fin d'année.

VIE ÉCONOMIQUE

Nouveau sur la Commune

M.Pons, animation sportive

CULTURSPORTOUS
SÉANCES D'ACTIVITÉS / FORMATIONS
CULTURELLES  ET SPORTIVES
POUR TOUS

Sébastien PONS - Animateur Socioculturel et Sportif
06 63 44 91 91 - cultursportous@hotmail.fr
141, cité de Bezance - 63540 Romagnat

CULTURSPORTOUS
SEBASTIEN PONS - ANIMATEUR SOCIOCULTUREL ET SPORTIF
06 63 44 91 91 - cultursportous@hotmail.fr

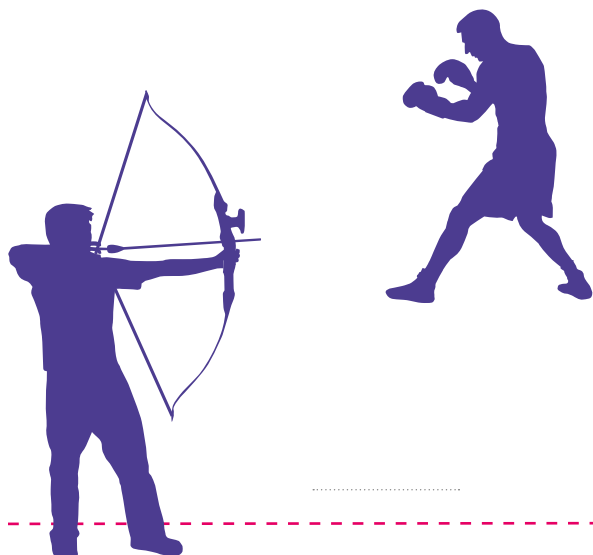

**PARTICULIERS, ASSOCIATIONS,
STRUCTURES PRIVÉES / PUBLIQUES**
je vous propose des activités culturelles
et sportives personnalisées

QUOI ?	TOUT PUBLIC DE 0 A 99 ANS	QUI ?
• Gymnastique douce, d'entretien, assouplissements, renforcement musculaire, étirements... • Parcours de motricité • Jeux de balles, d'opposition, grand jeux... • Sports de pleine nature • Activités manuelles • Arts plastiques • Photo, vidéo • Jeux d'expressions • Jardinage, bricolage • Cuisine • Etc ...	COMMENT ? • Des séances • Des formations • Des projets • Du coaching • Des événements • Des stages • Etc ...	• Particuliers à domicile • Associations • Entreprises • EHPAD • Maisons de retraite • Foyers • Ecoles • CLSH • IME • CAT • Hôpitaux • Cliniques • Collectivités publiques • Etc ...

Tarifs particuliers : 40 euros TTC / heure
(déduction fiscale de 50% pour les ayants droit au service à la personne, soit 20 euros lors de votre déclaration d'impôts)

Tarifs structures : 30 euros HT / heure + préparation

Association COAGIR - N° SIRET : 839 375 321 0008 - APE : 7322Z - Organisme de formation N° 83 83 34338 63
Association COSEIRVIR - N° SIRET : 839 781 158 - APE : 8629Z - Agence N° N081208/A0635/025 - 23, Avenue Maréchal Lattès - 63115 Beaumont



La police municipale

La police municipale a vocation à intervenir sur tout le territoire communal dans le respect de ses compétences propres.

La mission essentielle de la police municipale consiste en l'exécution, sous l'autorité du Maire, des tâches de prévention et de surveillance du bon ordre, ainsi que de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

La surveillance de la voie publique est l'une des missions principales des policiers municipaux : à pied ou en voiture ils assurent des patrouilles ou îlotages tous les jours ouvrables sur l'ensemble du territoire de la commune.

D'autres obligations les caractérisent : présence aux écoles, interventions sur le terrain, accidents, divagation d'animaux, règlement de conflits de voisinage avec un rôle de médiation, objets trouvés, opérations de surveillance tranquillité vacances et de contrôles en coordination avec les services de la gendarmerie nationale.



La police municipale de Romagnat est une véritable police de proximité, au service des administrés.

De façon aléatoire, les deux agents de la police municipale de ROMAGNAT peuvent accomplir leurs missions en effectuant des horaires décalés, le matin ou le soir.

Le secrétariat accessible au public est ouvert :

- les lundis et mardis, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45
- les jeudis : 8 h à 12 h et de 13 h à 14 h 30
- les vendredis : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

9 rue Maréchal Foch - 04 73 87 52 46
 police-municipale@ville-romagnat.fr.
 En cas d'urgence et en dehors des heures ouvrables, vous devez composer le 17.

Dégradations - Incivilités

De trop nombreuses dégradations ont été recensées sur la commune :

- incendies de poubelles
- bris des parois des abris bus
- cour de la mairie : trop-plein de la fontaine vandalisée, panneaux d'affichage cassés
- dégradations au niveau des installations sportives : club house du tennis, salle du Foot loisirs
- incendie de 2 containers sur le parking de la salle multisport allant jusqu'à la dégradation de l'enrobé
- FLEP : un lampadaire et des tuiles cassés ; un canapé retrouvé sur le toit ; pneu, bidon d'huile et autres déchets incendiés
- des canettes cassées, des parpaings autour de l'école Louise Michel
- dégradations de l'éclairage public

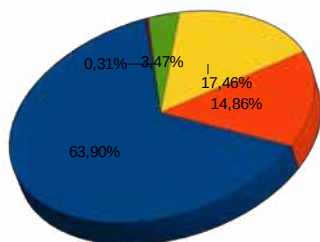
La municipalité envisage l'installation de caméras de vidéo-protection sur les installations du complexe sportif des Pérouses.



Mesures de vitesse

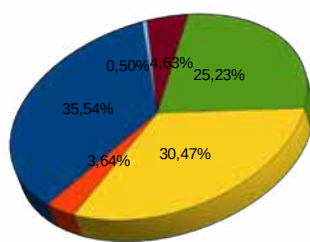
Enregistrement des deux radars préventifs :

Avenue de la République
sens descendant, zone 50
05/02/15 au 11/03/15



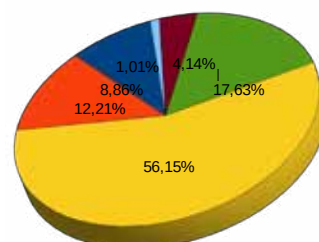
Vitesse	Nombre de véhicule	%
< 30 km/h	34770	63,90%
31 – 40 km/h	8088	14,86%
41 – 50 km/h	9502	17,46%
51 – 60 km/h	1887	3,47%
61 – 70 km/h	166	0,31%
71 – 80 km/h	0	0,00%
Total	54413	100,00%

Route d'Opme
sens montant, zone 50
11/03/15 au 07/05/15



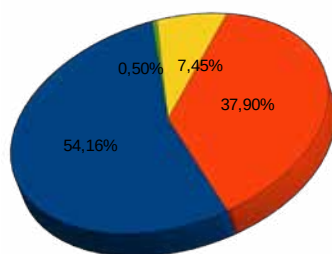
Vitesse	Nombre de véhicule	%
< 30 km/h	24728	35,54%
31 – 40 km/h	2533	3,64%
41 – 50 km/h	21199	30,47%
51 – 60 km/h	17555	25,23%
61 – 70 km/h	3222	4,63%
71 – 80 km/h	345	0,50%
Total	69582	100,00%

Saulzet-le-Chaud
sens montant, zone 50
11/11/14 au 05/12/14



Vitesse	Nombre de véhicule	%
< 30 km/h	12370	8,86%
31 – 40 km/h	17060	12,21%
41 – 50 km/h	78434	56,15%
51 – 60 km/h	24622	17,63%
61 – 70 km/h	5783	4,14%
71 – 80 km/h	1407	1,01%
Total	139676	100,00%

Avenue de Gergovia
zone 30
11/03/15 au 07/05/15



Vitesse	Nombre de véhicule	%
< 30 km/h	128747	54,16%
31 – 40 km/h	90088	37,90%
41 – 50 km/h	17701	7,45%
51 – 60 km/h	1185	0,50%
61 – 70 km/h	0	0,00%
71 – 80 km/h	0	0,00%
Total	237721	100,00%

- < 30 km/h
- 31 – 40 km/h
- 41 – 50 km/h
- 51 – 60 km/h
- 61 – 70 km/h
- 71 – 80 km/h

La lettre du correspondant défense

La réserve citoyenne a pour but de contribuer à l'entretien et au développement de la culture de défense, à constituer un relais des forces armées au sein de la société et à promouvoir l'esprit cyberdéfense. Découvrez la réserve dans le 63.



www.defense.gouv.fr/reserves

Terrain multisports

Depuis le 27 juin, le nouveau terrain multisports permettant de s'adonner au football, basket-ball et hand-ball, est ouvert.

Situé dans l'enceinte du complexe sportif des Pérouses (derrière le terrain synthétique), cette nouvelle infrastructure voulue par la municipalité viendra compléter les possibilités offertes aux administrés pour la pratique du sport.

Ce terrain, en accès libre, permettra aux jeunes et moins jeunes de pratiquer un sport sans réservation ou inscription.

La municipalité rappelle toutefois, que l'utilisation est réglementée (de 8 h 00 à 22 h 00) et ne doit en aucun cas générer des nuisances pour les riverains (bruits, intrusions dans les jardins pour récupérer les ballons, etc...)

Dès l'achèvement des travaux, ce nouveau terrain a remporté un vif succès.

L'inauguration, en présence des associations sportives de la commune et du Conseil des Jeunes, prévue le 5 septembre, à l'occasion de la journée « ESSAIE MON SPORT » aura eu lieu lorsque ce bulletin paraîtra. Photos dans le prochain bulletin.



Réunion des associations sportives

La municipalité a convié les représentants des associations sportives romagnatoises afin de faire le point sur les moyens mis à leur disposition, et notamment la création du portail associatif sportif. Cet outil leur permet désormais d'effectuer en direct leurs réservations, demandes de matériel, etc...



Laurent Brunmurol, Lionel Cournol, adjoint aux sports, Christophe Legay (absent sur la photo) et Hervé Tixier, en charge de la vie associative.

Un nouveau rendez-vous culturel

Le dimanche 15 novembre 2015, la salle des fêtes Boris Vian à Saulzet-le-Chaud accueillera le Premier Salon du Livre de Romagnat, de 10 heures à 18 heures.

Né de la rencontre entre Serge Camaille (voir article ci-contre) et Chantal Lelièvre, adjointe à la Culture, ce rendez-vous annuel sera amené à voyager sur le territoire de la Commune.

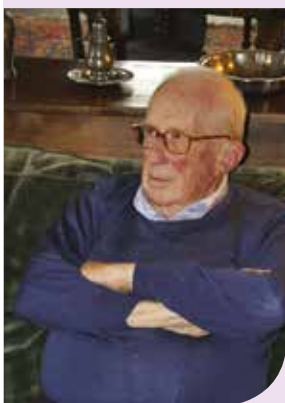
Vous pourrez aller à la rencontre d'écrivains, d'artistes qui vous feront découvrir leur univers.

Les visiteurs pourront notamment donner leur avis sur l'intitulé que portera désormais cette journée.

Ce moment littéraire se fera en partenariat avec Pierrick, propriétaire de la Maison de la Presse sur la commune.



A la découverte de... une ville ; ses habitants



Philippe DURIN

Propriétaire du château d'Opme avec son épouse depuis 1990, Philippe Durin a souhaité mettre en lumière les années où le château a conjugué son histoire avec celle du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Durant les dix années de recherches nécessaires à la préparation de cet ouvrage, Philippe Durin eut le privilège de rencontrer plusieurs fois

Madame la Maréchale de Lattre de Tassigny, épouse du Commandant en Chef de la Première Armée de Libération Française.

Ces moments uniques lui ont permis de rendre un devoir de mémoire et de créer un espace « souvenir » dans une aile de sa demeure historique.

« Il est minuit Madame la Maréchale »

L'origine de ce titre ? Vous le découvrirez en lisant l'ouvrage.



Hervé JACOBI

Non, il n'est pas membre de la famille du célèbre comédien anglais, Sir Derek Jacobi mais, comme lui, il a la passion du théâtre et des mots.

Né à Paris, il suit le Cours Florent. Il tourne pour le cinéma avec, entre autres, Jean-Pierre Mocky, ainsi que pour la télévision où on le retrouve dans plusieurs séries.

Au théâtre, il joue notamment au festival d'Avignon en 1998 « En attendant Godot », « Le Mariage de Figaro » en 2000, et tant d'autres productions avant de se retrouver dans la folle aventure du spectacle

« Des Souris et des Hommes » de Steinbeck, pièce jouée depuis 15 ans et avec laquelle il a parcouru le globe. Sa famille et ses amis ont pu l'applaudir à Clermont-Fd, dans le cadre des « Escales clermontoises » en 2014. Cette pièce est maintenant en résidence au théâtre du Palais Royal, et a été nommée aux Molières 2015.

Il s'est installé dans notre commune par amour pour une Romagnatoise, et est papa de Théo et Anna.

Nous retrouverons Hervé Jacobi lors des Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre où il assurera une visite théâtralisée de l'Hôtel de Ville.

Renouvellement de la convention de partenariat de saisons culturelles

C'est lors d'un moment convivial, où se sont retrouvés les adjoints à la culture des 3 communes concernées, accompagnés des programmeurs, que le renouvellement de la convention de partenariat de saisons culturelles a été signé entre les villes de Gerzat, Pont-du-Château et Romagnat.

Ce partenariat a 4 objectifs principaux :

- élaborer des programmations de manière concertée,
- favoriser la circulation des publics entre les 3 communes,
- s'apporter ponctuellement un soutien logistique,
- relayer avec soin l'information et les supports de communication des saisons partenaires

Pour Gerzat : Yvette Teyssier, adjointe, Christian Meilhac, conseiller municipal et Ludivine Plassais, programmatrice

Pour Pont-du-Château : Patrick Perrain, adjoint et Frédéric Durand, programmeur

Pour Romagnat : Chantal Lelièvre, adjointe et Frédéric Aumaitre, programmeur.



Serge CAMAILLE

Né à Paris, il passe son enfance et son adolescence le long du Canal du Berry, source de belles tranches de souvenirs. Son arrivée à Clermont-Ferrand, pour des raisons professionnelles, lui fait découvrir l'Auvergne qu'il ne quittera plus que par intermittence, étant tombé sous le charme de notre région. Il a posé ses valises à Saulzet-le-Chaud. Tour à tour libraire, pigiste de presse, chroniqueur radio... il a fini par suivre

son vieux rêve : devenir écrivain. Amoureux des années 60, il puise ses idées dans des carnets qu'il a remplis durant toutes ses années professionnelles, et dans lesquels il replonge pour trouver la trame de ses écrits, romans policiers, histoires de terroir... Il a obtenu de nombreux prix, et d'autres romans sont en cours...

Serge Camaille est co-organisateur du 1^{er} Salon du Livre qui se déroulera dans notre Commune en novembre prochain.



Roland FAYE

Installé sur la commune de Romagnat avec son épouse depuis 1983, Roland Faye, initialement instituteur, a repris ses études et est devenu professeur d'espagnol.

Il a séjourné 18 mois au Costa Rica afin d'effectuer son service national au titre de la coopération, en tant que professeur au Lycée franco-costaricien de San José (1974-75).

Durant ce séjour, il s'est forgé de solides amitiés, en autres, avec la famille de Laura Chinchilla Miranda, présidente de la République du Costa Rica de 2010 à 2014. Deux autres voyages dans ce pays, en 2002 et 2012, lui ont permis de rencontrer Samuel Rovinski, auteur de théâtre, et de traduire l'un de ses livres, ainsi que Sergio Ramirez, l'un des grands écrivains du Nicaragua, dont il a également traduit un ouvrage.

Lors de son dernier séjour, il découvre Daniel Quiros, jeune écrivain costaricien installé aux Etats-Unis, dont il devient le traducteur (« Eté rouge », paru en novembre 2014 et un second ouvrage à paraître fin 2015).

Retraité de l'Education Nationale, Roland Faye a entamé une nouvelle carrière, celle de traducteur ; tout en restant fidèle à sa partie de tennis hebdomadaire, ainsi qu'au chant choral (il est membre du chœur du Canto général), il consacre désormais l'essentiel de ses activités à ce nouveau rôle de « passeur d'écrits ».



► Cérémonie du 19 mars



Remise de médailles aux anciens combattants d'AFN : Albert Bal et Jacques Baumard reçoivent la croix du combattant, Marc Berne, la médaille de reconnaissance de la Nation – AFNH, Maurice Darles et Pierre Fel, la commémorative Algérie.



Commémoration dans les cimetières de la commune.

► Commémoration de la victoire du 8 mai

Les Romagnatois se sont rassemblés pour fêter le 70^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés sur le nazisme. Le 8 mai 1945 a marqué la fin d'un long cauchemar et l'aboutissement de l'espoir. C'était la fête... mais c'était aussi le recueillement en pensant à tous ceux qui ne reviendraient jamais, déportés, fusillés, tués dans les bombardements ou au combat. Cette guerre a eu ses héros anonymes. A Romagnat, nous avons rappelé la mémoire de :

- Jean Boucheix, décédé à 40 ans, au camp de Nienburg/Weser
- Gabriel Chardon, décédé à 30 ans, au camp de Dachau
- Marius Cohendy, décédé à 38 ans, à Melk, camp annexe à celui de Mauthausen
- Henri Coiffier, décédé à 20 ans, au camp de Neuengamme
- Henri Cournol, décédé à 23 ans, sur la route nationale 140, près de Gien
- Pierre Démanèche, décédé à 38 ans, au camp de Mauthausen
- Léon Fallateuf, décédé à 36 ans, à Dontreix
- Olivier Jaubourg, décédé à 40 ans, à Chaméane
- Pierre Lachaux, décédé à 33 ans, au stalag de Muhlberg sur Elbe
- André Mayet
- Roger Riou, décédé à 20 ans, au Mont Mouchet
- Pedro Tortosa, décédé à 32 ans, suite aux combats du Mont-Mouchet



► Cérémonie du 14 juillet



► Cérémonie du 26 avril, ... journée nationale de la déportation ...



► Festivités autour de la Fête Nationale

De mémoire de Romagnatois, il y a fort longtemps que les animations proposées le 13 juillet n'avaient rassemblé autant de monde.

Dès 21 h 30, grands et petits se sont regroupés dans la cour de la Mairie pour retirer un des nombreux lampions préparés par les membres du Comité des Fêtes.

C'est dans une ambiance bon enfant que tous les participants ont traversé le Parc de Tocqueville entraîné par l'Eveil Romagnatois qui ouvrait la marche, et auquel s'était joint le groupe argentin reçu dans le cadre du festival de folklore. Parvenus au terrain Michel Brun après avoir emprunté l'avenue Jean Moulin, les spectateurs ont découvert le spectacle pyrotechnique offert par la Commune.



Encore sous le charme du bouquet final, la foule s'est ensuite dirigée vers la salle André Raynoird où l'Eveil a proposé une prestation musicale sur le parvis. Enfin, à l'invitation du Comité des Fêtes, organisateur du bal, les danseurs ont rejoint l'orchestre de Davy Cioli, jusqu'à 1 h 30 du matin.



► Festival international de chant choral





► Exposition Alexandra Bertrand

Portraits, masques, peintures figuratives ou abstraites, bustes sur châssis entoilé ont ensoleillé le mois d'avril à la Galerie du Parc.



► Exposition Caroline Stojecki

Peinture acrylique agrémentée de dorures, strass, cristaux de verre, ruban, soie, métal, galets célébrant un univers floral zen



► Exposition de photographies Véronique Bonnet



► Exposition de printemps de l'ARAL

L'ARAL avait choisi de mettre à l'honneur le sculpteur Gérard Bresson lors de l'exposition de printemps des œuvres des artistes romagnais.



► Exposition EREA : En Route vers l'Eveil Artistique

Les élèves de l'EREA d'Opme et l'équipe enseignante ont exposé les travaux réalisés pendant plusieurs mois, à l'initiative de Pauline Grand, lors de différents ateliers : manga, origami, photographies, illustrant notamment un cycle sportif à la patinoire. Les élèves également investis dans une web radio ont assuré la prise de son.

Martine Faucher, directrice de l'EREA, salue le talent des élèves et remercie les enseignants



► Résonances : la 1^{ère} édition du plateau découverte Jeunes Talents

En plein air, le 3 juillet, concert de Bubble Wood, groupe de funk, rock, et de Thomas Kahn, dans un mélange de blues, soul et reggae.



► Solidarité avec Les P'tits Loups

Le Conseil Municipal du 4 juin a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Les P'tits Loups de Kathmandu, suite au séisme qui a frappé le Népal le 25 avril 2015. L'association, dont le siège est à Romagnat, intervient sur place, à Laprak, Lapu Besi, Sisa Khola... Sa mission : aider les enfants handicapés, améliorer la sécurité dans les maisons, faciliter la scolarité des enfants et favoriser le travail des femmes.

<https://fr-fr.facebook.com/ptitsloupsktm>



► Prêts pour la 6^{ème} !

Réception en mairie des élèves de CM2 et de leurs familles le 22 juin et remise de dictionnaires français – anglais aux futurs collégiens

► Lysistrata – Aristophane par l'ATR



Mise en scène : Marcel Col

«... les hommes avaient besoin de ça – la guerre - pour justifier leur pouvoir. Et si l'on peut saisir le monde sans connaître la guerre, les hommes perdront un point de leur supériorité par rapport aux femmes »

Satoshi Miyagi – metteur en scène japonais



La réussite remarquable d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail



Du CAT à l'ESAT

Officiellement créé par le Décret du 2 septembre 1954, le CAT n'a été véritablement défini qu'en 1975 dans la loi du 30 juin en faveur des personnes handicapées : il s'agit d'un établissement médico-social de service public, en association sans but lucratif.

La loi du 11 février 2005 affirme l'accès aux droits fondamentaux et à la citoyenneté des personnes handicapées : les besoins, les ressources, la compensation des handicaps, la scolarisation, la formation professionnelle, l'emploi, l'accessibilité et l'intégration sociale. Elle confère une plus grande dignité aux travailleurs handicapés accueillis en CAT, désormais regroupés sous l'intitulé d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Cette nouvelle dénomination tient compte du développe-

L'ESAT, situé rue Fernand Forest à Romagnat, porte le nom de Pierre Doussinet : médecin psychiatre, praticien hospitalier, Pierre Doussinet est à l'origine en 1952 du premier service de placement familial de patients. C'est à lui que l'on doit également la création d'un service de tutelle au sein de l'association Croix Marine d'Auvergne. Cette démarche sera l'occasion d'insister sur la reconnaissance de la personnalité civique, notamment, de la majorité civique des patients, ainsi que sur la nécessité de mesures de protection judiciaire.

En 1964, la Croix Marine crée un CAT (Centre d'Aide par le Travail), rue Pierre Doussinet à Clermont-Ferrand. Sa spécificité réside alors dans le fait d'accueillir des personnes handicapées par des troubles psychiques, sans déficience intellectuelle, momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de la production.

ment des services d'aide par le travail, et notamment des activités d'aide par le travail dites « hors les murs ». Les travailleurs se voient par ailleurs reconnaître de nouveaux droits sociaux : congés payés, absences pour événements familiaux, formation professionnelle... Les personnes accueillies perçoivent une rémunération garantie.

Toutefois, **les travailleurs en ESAT ne sont pas des salariés mais des usagers.** Ils n'ont pas de contrat de travail mais un

contrat de soutien et d'aide par le travail, ainsi que la qualité de travailleur handicapé.

A sa création, le CAT de la Croix Marine proposait aux personnes accueillies des travaux qui s'apparentaient à des activités récréatives, telles que la fabrication de cartons de loto, de fils pour les laiteries, de pochettes-surprises. Par ailleurs, les locaux du CAT n'étaient plus adaptés. L'ESAT s'installe alors à Romagnat et développe une véritable activité de services.



L'ESAT Pierre Doussinet a aujourd'hui un agrément de 101 ETP (Equivalent Temps Plein) : il accueille de 110 à 112 personnes handicapées adressées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les travailleurs ont de 20 à 62 ans. Leur moyenne d'âge se situe autour de 45 ans.

La majorité des personnes a eu accès à une scolarité ordinaire, a parfois exercé une activité professionnelle que la maladie est venue interrompre.

Les facilités d'accès à l'ESAT permettent aux travailleurs de se rendre de façon autonome sur leur lieu de travail (voiture personnelle ou transports en commun).

L'équipe d'encadrement est constituée par un directeur, Jacques-Emile Napoly, un médecin-psychiatre, une assistante sociale, deux cadres, des moniteurs d'ateliers, tous issus d'entreprises diverses, une comptable, une secrétaire médicale et une AMP (Aide Médico-Psychologique).

L'ESAT, une « structure de travail adaptée »

L'ESAT est désormais un établissement en prise avec la réalité économique du monde du travail. Différents ateliers produisent chaque jour, transforment, créent, entretiennent. Sans avoir les mêmes exigences de rentabilité de l'entreprise, l'ESAT est économiquement viable, compétitif sur le marché et équilibre son budget.

Objectifs économique et social de l'ESAT ne sont pas contra-

dictoires. En effet, l'ESAT offre aux personnes handicapées la possibilité de s'adapter aux contraintes de la vie professionnelle, dans des conditions aménagées, avec la garantie d'une prise en charge médico-sociale destinée à développer l'autonomie personnelle et sociale de chacun. La mise au travail est un moyen mis à la disposition des usagers au sein de l'ESAT : le travailleur est acteur de sa

propre valorisation et de son épanouissement.

C'est cette dualité qui fait la singularité et la force de l'ESAT : c'est une entreprise qui apporte un soutien à ses travailleurs. Sans activité productive, l'ESAT deviendrait un foyer de vie. En l'absence de soutiens à ses usagers, l'ESAT serait alors une entreprise purement commerciale et mercantile.

Des travailleurs aux capacités et compétences reconnues

L'activité de l'ESAT est répartie en 5 ateliers sur le site de Romagnat : routage, travaux divers, façonnage, sous-traitance et espaces verts, ainsi qu'en détachements à l'extérieur.



>> Atelier routage

Les usagers réalisent des travaux d'imprimerie et de reprographie, des conditionnements, des travaux à façon, des affranchissements (80 000/an), des mises sous pli manuelles ou mécaniques, des mailing, etc...

Cet atelier dispose également d'un poste de numérisation (archives par exemple).

Le jour de notre visite, 2 grosses commandes étaient traitées :

- le conditionnement de pochettes (dépliant touristique, recettes, autocollant, sac pour les courses) commandées par les fabricants d'un célèbre fromage régional et destinées aux hôtels et chambres d'hôtes.
- la réception de fournitures scolaires, commandées par l'association de parents d'élèves d'un collège de l'agglomération, et le conditionnement en carton individuel selon les souhaits formulées par chaque famille.



ZOOM SUR : L'ESAT PIERRE DOUSSINET

>> Atelier façonnage

Cet atelier n'a rien à envier à celui d'un imprimeur : encarteuse, assembleuse, raineuse, plieuse, machine à brocher, thermo-relieur, filmeuse, massicot permettent aux travailleurs de produire différents ouvrages de qualité professionnelle.

Cette qualité est le fruit des nombreux contrôles effectués scrupuleusement à chaque étape de la fabrication.

En cours de réalisation : le calendrier des pompiers d'une commune du Puy-de-Dôme, le guide d'un parc Régional, une publication d'une commune de la Lozère, des documents de la Gendarmerie Nationale, un livret de jeux, etc...



>> Atelier sous-traitance

Ici les travailleurs occupent 3 postes différents :

■ **La préparation de sièges** : L'ESAT reçoit des sièges usagés de différentes provenance : sièges de transport en commun (bus, tram), de salles de spectacle, salles de conférence, de toute la France : Compiègne, Lyon, la Grande Motte, l'Île de France, Marseille, Grenoble et bien sûr Clermont-Ferrand.

Les sièges sont déhoussés, dégarnis, avant d'être expédiés à une entreprise chargée de leur rénovation. C'est un travail long, exigeant, qui demande des gestes précis et soigneux.

■ **Le montage mécanique** : Il s'agit de composer une quarantaine de kits différents (kits de signalisation, d'appareillage de route, d'éclairage) mais également de traverses, de supports de plaques d'immatriculation, de pochettes de visserie. L'atelier travaille avec l'entreprise numéro 1 en France de la distribution de matériels pour les espaces verts, à l'usage des professionnels comme des particuliers.

■ **Le tri de papier** : Les papiers déposés par les particuliers et les entreprises sont triés en papier blanc / papier couleur / carton, dans des big bags. Ces derniers sont expédiés vers une entreprise de recyclage située à Château-Thierry. Ce sont environ 60 tonnes qui sont traitées chaque année.



>> Atelier travaux divers

Cet atelier réalise le conditionnement de filtres pour piscines et spas (préfiltres pour les paniers de skimmers), de fibres pour l'absorption de corps gras (huiles et crèmes solaires) et de gommes pour le nettoyage de la ligne d'eau.



>> Atelier espaces verts

Deux équipes de travailleurs encadrés par des moniteurs interviennent sur différents chantiers :

- chantiers d'entretien : tonte, taille, élagage
- chantiers de création : création d'espaces verts, installation de bassins et de stands, lors de salons (salon de la pêche en janvier 2015).

Ces tâches entraînent des difficultés sur le plan physique, accentuées lors de certains épisodes météorologiques.



Les détachements

Deux types de détachements sont effectués : des détachements collectifs avec encadrement et des détachements individuels, auprès de différentes entreprises locales, ce qui permet de réaliser une étape importante de l'insertion professionnelle. L'activité s'effectue alors sur le site même de l'entreprise cliente.

C'est l'occasion pour les travailleurs de représenter l'ESAT à l'extérieur et de prendre conscience de leurs capacités et de leurs compétences.

Convivialité



A l'arrière des bâtiments de l'ESAT se trouvent les salons de jardin et le potager réalisé par les travailleurs, en collaboration avec leurs moniteurs. C'est l'occasion pour tous de partager une activité de loisirs. La prochaine étape sera pédagogique avec l'inscription du nom de chaque espèce végétale.





Lionel Cournol, Adjoint en charge de l'informatique, en collaboration avec Julien Ferrier, responsable informatique de la commune, ont depuis plusieurs mois lancé un diagnostic sur l'informatique et la téléphonie de la commune sur les différents sites : mairie, ateliers, centre social et EHPAD.

Après un bilan, des actions d'urgence ont été programmées de mai à septembre et un plan de modernisation des installations a été établi. Celui-ci se déroulera sur la période 2015/2016.

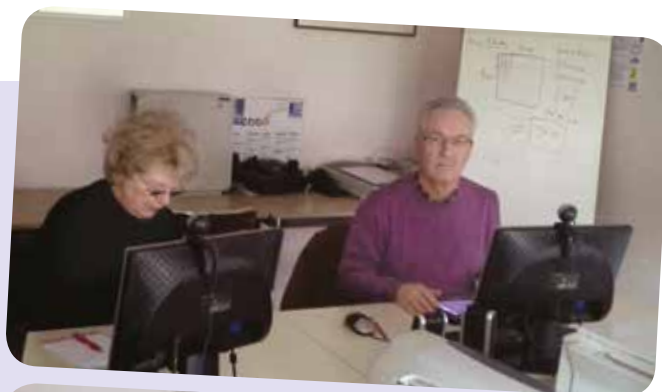
Au centre social :

L'Espace Public Numérique (EPN) qui est un lieu ouvert au public, à vocation non lucrative, disposant d'un projet d'accompagnement et favorisant l'accès et l'initiation aux technologies de l'information, ne possédait qu'un simple accès internet ADSL.

Cette situation d'un autre temps, et en complète inadéquation avec les objectifs de l'EPN, ne permettait pas de profiter pleinement des opportunités de l'internet.

Afin de donner les moyens matériels pour que les objectifs de l'EPN soient atteints, la Municipalité a décidé de relier le Centre Social au réseau de la mairie par fibre optique privée pour un accès haut débit. Les travaux seront achevés en septembre.

La fibre optique privée va offrir une vitesse de connexion telle que des développements sont maintenant envisageables : ce nouvel accès profitera pleinement à la section informatique du centre social, section qui compte le plus grand nombre d'adhérents.



A l'école Louise Michel

L'école Louise Michel, était la seule école non équipée d'une salle informatique dédiée.

Les enseignants demandaient cet équipement depuis près de 7 ans.

Lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire 2014/2015, il a été confirmé que cette salle verrait le jour pour la rentrée de septembre 2015.

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2015.

Les élèves pourront donc profiter pleinement de ce nouvel équipement dès la rentrée.

Accès à internet

La Municipalité est pleinement consciente des disparités d'accès à internet sur la commune.

Le déploiement de la fibre optique publique sur notre commune est totalement sous la responsabilité des opérateurs téléphoniques.

C'est pourquoi nous avons décidé d'étudier les différentes possibilités de réception, notamment par satellite, en attendant l'arrivée de la fibre. Dès que nous aurons les résultats de cette étude, une information sera donnée aux Romagnatois.

La téléphonie était un poste de dépenses important de la commune.

La renégociation du contrat de téléphonie mobile a permis, en faisant jouer la concurrence, de réaliser une économie substantielle.

Le deuxième axe d'économie se situait sur les communications en téléphonie fixe.

La mise en place du réseau de fibre privée a permis de déployer la Voie sur IP (VOIP).

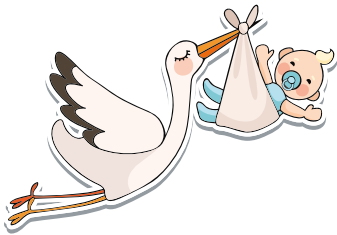
Cette technologie permet de téléphoner gratuitement en interne et de réduire les coûts de communications à l'extérieur.

Le détail des économies réalisées feront l'objet d'une prochaine communication.



ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} février 2015 au 30 juin 2015



NAISSANCES* :

GUILLOT Jeanne
BLONDOR Siloé Mathilde
COUPELON Rose Alice Marie
MAYOUX Nolan
FLAMAND-PINET Sébastien
Nicolas
BOBY Matthieu Jean
STERZINGER Aaron Marin
ELIKS Bart
PEREIRA Adam Porfirio
IRLANDE IRAZU Lucas Martial Jean

SEGUIN Zélie Ana
AMBLARD Clarisse Andréa
DEMOURGUES Lou-Ann Marie
SOULIER RODRIGUEZ Héloïse
Marie Ombeline
GANNE Robin Louis Manuel
BARRY Ismaël Alpha
CHABROL Eva
DUCHAMP Camille
DODAT Tom Martin

DÉCÈS

PERRIN Germaine
BOULANGER Pauline Marie Amélie
HIVERNAT Berthe Julie
NAVAS EXPOSITO Manuel
PIGNIDE Suzanne Marie Louise
CRUVEILHER Jeanne Alice
RIVIÈRE Luc Victor
GARCIA Bonifacio

DECAUDIN Suzanne Marie
Françoise
BARTIN Lucien Jean-Baptiste
SAURET Jean Benoît Antonin
CHATEAUNEUF Pierrette
Léonie Antoinette
DAUGE Jean-Pierre
BONNET Emile Francis
ANGLARET Arfeuille Philippe
PEREZ Ignacio Amadeo
SUDOUR Denis Pierre Stanislas
BONNET Georges Alphonse
Eugène
SALAT Pierre Guy
BRAJON Bernard Edouard
Marie Lucien
LÉOTY Georges Jean
GUILLOT Marie-Paule Lucienne
COLLY Robert André Antoine

MARIAGES :

MARTIN Kevin Christophe et CARTON Julie
GUINARD Mathieu et CASTLEDINE Catherine Emma
KELLER Thierry Franck Gérard et BIGNON Alice Hélène
BRUN Lionel Gilles et ESCHAPASSE Virginie Sophie
BREMAUD Nicolas Philippe et BOLLEY Sofia Fatima
MARTINEZ Stéphane Patrick Daniel et LACHEZE Constance Marguerite
BONNENFANT Eric Daniel et TEIXEIRA Morgane Floriane
GUILLOT Cédric Julien et BAYEN Julie Charlotte



* Seules figurent les naissances pour lesquelles les parents ont accepté une information dans la presse.

Dans le but d'optimiser le travail de Services Techniques, une restructuration a été menée. Celle-ci est maintenant achevée et porte déjà ses fruits.



Avec Cyril Pruvot, à leur tête, les Services Techniques municipaux sont désormais organisés en trois pôles :



1

■ Le pôle Bâtiment :

Le responsable est Dominique Moha. Arrivé en Auvergne fin avril, Dominique Moha a pris ses fonctions en qualité d'agent de maîtrise principal, contractuel pour une durée d'un an. Il a exercé précédemment dans les Hauts de Seine, et a été responsable technique et responsable de la sécurité au POPB (Palais Omnisports de Paris Bercy).

2

■ Le pôle Voirie :

C'est Gérald Lévêque, agent sur la commune depuis 15 ans, qui occupe ce poste.

Fort de son expérience du terrain et de la connaissance des équipes, Gérald Lévêque est un élément clef de la réussite de cette nouvelle organisation.

3

■ Le pôle Espaces Verts :

C'est par une promotion au sein du service que la fonction de responsable Espaces Verts a été confiée à Serge Bordel. Il connaît parfaitement la commune et a l'expérience du métier depuis 26 ans.



Retour sur les **Portes ouvertes** du 10 avril 2015



Lors de la journée Portes ouvertes, le lycée de Lattre de Tassigny a eu l'occasion de présenter aux élèves et à leurs familles un établissement qui tient compte de la personnalité, des difficultés mais aussi des compétences de chacun.

Cette approche innovante permet à des jeunes en difficulté de se construire positivement en évitant la rupture scolaire.

Tous les élèves de l'établissement suivent un enseignement général et un enseignement professionnel.

En effet, un rythme d'enseignement adapté permet aux élèves, dès la classe de 4^{ème}, d'être en cours le matin et en atelier professionnel l'après-midi. Ainsi ils mettent en œuvre d'autres compétences qu'ils n'ont pas pu révéler dans l'enseignement qu'ils ont suivi jusqu'à présent.

A l'issue de la classe de 3^{ème}, les élèves ont la possibilité de choisir leur orientation en lycée professionnel ou en apprentissage, selon la procédure commune à tous les élèves de 3^{ème}.

Les classes de CAP de l'ÉREA proposent cinq formations : Carreleur Mosaïste, Installateur Thermique, Maçon, Plâtrier Plaquistes, Jardinier Paysagiste.

L'établissement accueille actuellement une centaine de jeunes de 14 à 20 ans, répartis dans des classes qui fonctionnent en petits effectifs, gage d'un taux de réussite élevé aux examens.

Parallèlement, de nombreux projets éducatifs en internat mais aussi en journée sont proposés aux élèves : projets culturels, avec la découverte de la photographie et de la sculpture, de la presse musicale, et projets sportifs, avec la pratique de l'escalade et du VTT.



Avis à la population



Appel aux habitants des communes de Romagnat, Jussat, Chanonat, etc...

Les élèves de l'EREA de Lattre de Tassigny à Opme s'engagent, à partir de la rentrée de septembre 2015, dans un projet intitulé « 1915-2015. Auvergne/Madagascar, histoires partagées ».

Cette initiative s'insère dans la démarche de Commémoration des guerres mondiales en se proposant d'étudier les relations historiques et culturelles entre l'Auvergne et Madagascar. Ce devoir de mémoire s'accompagne d'un volet de solidarité internationale en lien avec les associations malgaches d'Auvergne. Les municipalités soutiennent ce projet.

L'établissement a été construit par des soldats malgaches durant la Seconde guerre mondiale sous la direction du Maréchal de Lattre de Tassigny. Certains malgaches se sont implantés

dans les villages qui jouxtent Opme. Pour mener à bien leur projet, les élèves souhaitent collecter des objets, souvenirs, témoignages, retraçant la vie des Malgaches dans les années 40, auprès des habitants de ces communes. C'est pourquoi un appel est lancé à tous ceux qui voudraient bien contribuer par leur témoignage à cette quête du passé, et ainsi participer à l'hommage que l'EREA voudrait rendre aux Malgaches et créer ainsi un échange intergénérationnel.



Vous serez associés aux journées de commémoration qui se dérouleront au mois de mai 2016. Elles permettront de mettre en valeur vos contributions sous différentes formes : exposition, reportages vidéo, photos, rédaction d'articles....

Les élèves et l'ensemble des partenaires associés à ce projet comptent sur votre participation pour enrichir leurs travaux.



Contacts :

Mme Martine Faucher,
Directrice

Mme Anne Thomas-Colombet,
Documentaliste

Tel : 04 73 79 45 58

Mail :
martine.faucher@ac-clermont.fr

Journées du Patrimoine

Pierre Léon Bérard de Chazelles

Après une découverte de Montrognon, via une exposition, des combats chevaleresques et des baptêmes équestres en 2014, il vous est proposé de découvrir cette année le personnage de Monsieur de Chazelles qui, au cours du XIX^{ème}, siècle fit rebâtir le châ-



teau de Bezance, actuel Hôtel de Ville.

Parole sera donnée à cette personnalité locale incarnée par Hervé Jacobi, comédien.

Vous pourrez avoir une approche de la vie de ce Romagnatois, arrière-grand-père du Baron de Tocqueville, magistrat de profession, ancien député-maire de Clermont-Ferrand.

A travers le parcours de Monsieur de Chazelles sera rappelée l'histoire chaotique des institutions publiques de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle qui a vu l'installation progressive de la République.

Visites animées de l'Hôtel de Ville les 19 et 20 septembre 2015, à 9 h 30 et 11 heures.

Rendez-vous sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Inscription préalable en mairie (groupe limité à 20 personnes) au 04 73 62 79 51

Par ailleurs, un administrateur du Conservatoire des Espaces Naturels nous proposera « une histoire et interprétation des paysages romagnatois ».

Pour cela, rendez-vous est donné le dimanche 20 septembre à 14 h 30 au pied du puy de Chomontel, côté Tonne de Chazelles.

En cas de pluie, repli à la Galerie du Parc dans la cour de la mairie, pour une conférence sur le même thème.

Eglise d'Opme

Après un premier acte avec la réouverture de l'église en mai 2014, la municipalité a manifesté sa volonté de mettre en œuvre un programme d'ensemble en vue de réaliser, d'une part des mesures conservatoires au niveau de la voûte de la chapelle sud, et, d'autre part une réfection de la toiture.

Le Conseil Municipal du 9 juillet 2015 a pour cela autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

Travaux de consolidation

Les infiltrations d'eau anciennes et actuelles justifient une réfection de la couverture. La visite d'inspection en juin 2015 a montré qu'il était indispensable de démonter l'ensemble du versant en tuiles du toit de la chapelle nord, de remplacer des éléments de volige, de poser une sous-toiture, de reprendre la maçonnerie, de poser une table en plomb au niveau de la chapelle sud et de reprendre les joints des dalles du clocher.

La chapelle de la Vierge (ou chapelle nord) présente des altérations tant au niveau de la voûte que des parois.



Les désordres constatés au niveau de la voûte de la chapelle Saint-Avit (ou chapelle sud) sont, quant à eux, dus à des infiltrations d'eau anciennes ; le traitement nécessite un sondage complet des enduits et une purge des zones où les enduits ne pourront pas être conservés. Les corps d'enduits seront ensuite consolidés par injection de coulis à base de chaux.





Pour mener à bien ce dossier, il s'est avéré nécessaire de :

- demander une autorisation de transfert des objets. En effet, les travaux ne peuvent être envisagés qu'après repli des statues ⁽¹⁾. Or, celles-ci sont classées et leur déplacement ne peut s'effectuer qu'avec l'autorisation du Conservateur des Monuments Historiques et l'accord de la Commission Diocésaine.

Ces deux instances nous ont répondu favorablement.

- rédiger une convention en vue du stockage des objets pendant la durée des travaux. La dite convention est signée entre la Ville de Romagnat et le dépositaire.

- constituer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Réponse positive : la Ville de Romagnat, principal financeur, sera soutenue par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles, ministère de la Culture) et par le Conseil Départemental. La DRAC accorde une subvention de 22 %, soit 2 274 € et le Conseil Départemental s'engage à hauteur de 20 %, soit 2 077 €.

- consulter plusieurs entreprises qui ont une expérience en matière de travaux sur les monuments historiques. La consultation a débuté. Des devis sont encore en attente ; le prestataire mieux disant sera retenu et les travaux pourraient débuter à l'automne.

Travaux d'entretien

Les oreilles des Opmois ont « souffert » pendant plusieurs semaines : les cloches de l'église avaient perdu leur timbre habituel. L'entreprise campaniste missionnée par la municipalité a diagnostiqué l'origine du désordre : les brides de suspension ne jouaient plus leur rôle. Il s'agit de

Le retable de la chapelle de la Vierge présentait une structure extrêmement dégradée et un équilibre plus que précaire. Cette situation a justifié une dépose et un stockage par les Services Municipaux, dirigés par Cyril Pruvot, sous le guidage technique d'un responsable de la DRAC, en présence de Paul Boichon, représentant la paroisse Saint-Verny et de Laurence Gauffier-Seguin, 1^{ère} adjointe.

- solliciter la protection au titre des monuments historiques du mobilier de l'église présentant une homogénéité avec les objets déjà classés. Cette demande est en cours de traitement par la DRAC. Des conclusions de la DRAC dépendra la possibilité de restauration de ce mobilier ⁽²⁾.

! Dernière minute. Vu l'avis de la Commission départementale des objets mobiliers réunie le 5 juin, le retable de la Vierge (chapelle Nord) est inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral en date du 3 juillet.

Projet d'avenir

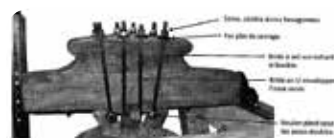
La possibilité de réaliser des travaux de restauration des peintures et des objets ne pourra se faire sans l'apport de financement extérieur.

C'est pourquoi la municipalité et l'association ASP'Opme ont sollicité la Fondation du Patrimoine en vue de lancer une souscription publique. Les élus, Laurence Gauffier-Seguin, Marie-Hélène Dauplat, Jacques Schneider, le Directeur Général des Services, Richard Courio et les représentants de l'association ASP'Opme ont rencontré Marielle Déméocq, déléguée locale de la Fondation du Patrimoine.

Cet organisme national vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Une souscription publique permettra de mobiliser un mécénat populaire ; en effet, les dons de particuliers et d'entreprises sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

(1) Le mobilier plus conséquent, constitué par un autel et un retable, et qui ne peut être déplacé, sera protégé par des caissons lors des travaux.

ferrures qui maintiennent la cloche suspendue à son mouton (joug). Elles sont soumises à d'importants efforts dynamiques et aux vibrations que la cloche engendre lorsqu'elle balance. Leur remplacement a eu lieu en juillet.



Médiathèque Arsène Boulay

Pour faciliter l'accès de tous les publics à la médiathèque et aux ressources qu'elle propose, de nouveaux horaires d'ouverture sont mis en place à partir du 1^{er} septembre : l'ouverture est prolongée les après-midis jusqu'à 19 heures et la médiathèque sera désormais ouverte les samedis après-midi.

Plusieurs rendez-vous à noter autour des petits, pour les jeunes et pour les adultes :

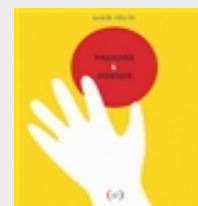
Lancement du 10^e Prix Bébés Lecteurs

Vendredi 25 septembre à 20 h 30

C'est la rentrée, la médiathèque vous invite au lancement du Prix Bébés Lecteurs 2016 : présentation de la nouvelle sélection, des moments de partages et d'échanges autour des albums pour tout-petits.

Rencontre ouverte à tous : professionnels de la petite enfance, parents, grands-parents....

Durée 1 h



Prendre et donner
Lucie Félix
Ed. des Grandes
personnes
2014



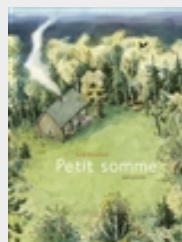
**Tas de riz,
Tas de rats tentés...**
Thierry Dedieu
Seuil jeunesse,
2015



Gros lion
M. Bourre
Didier jeunesse,
2015



**L'imagier
des silhouettes**
M. Attiogbé
Ed. Amaterre
2014



Petit somme
A Brouillard
Seuil Jeunesse
2014



Tchou Tchouuuu
G. Bracquemond
Atelier du poisson
soluble
2014

Exposition

**Du 09 au 17 octobre
Paris-1871**

Exposition sur la Commune
de Paris - 1871,
aux horaires d'ouverture
de la médiathèque. Exposition
réalisée
par l'association nationale
des Amis de la Commune

Soirée-lecture

**Mardi 27 octobre
18 h 30**

**La Rentrée littéraire
avec la compagnie
Lectures à la carte**
Extraits de livres lus



Lecture-théâtre

**Vendredi 20 novembre
18 h**

« Ce qui est arrivé aux Kempinski »
L'Atelier Théâtral Riomois propose
une lecture de nouvelles
d'Agnès Desarthe



Pour tous autres renseignements, veuillez prendre contact
avec la médiathèque (04 73 98 36 38)

Nouveaux horaires à partir du 1^{er} septembre

Mardi : 14 h - 19 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 19 h
Jeudi : 14 h - 19 h
Vendredi : 14 h - 19 h
Samedi : 10 h - 12 h et 14 h - 19 h

Tarification solidaire

Le SMTC, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise est l'autorité organisatrice des transports urbains sur les 23 communes qui composent le périmètre des transports en commun.

Il définit la politique de déplacements sur l'ensemble de ce territoire et a compétence pour fixer la politique tarifaire applicable sur son réseau.

Cette année une modification fondamentale entre en vigueur :

– les tarifs du réseau de transport en commun de l'agglomération clermontoise ne sont plus adossés sur le statut des personnes mais sur leurs ressources.

De ce fait, la tarification au 1^{er} juillet 2015 comprendra un volet particulier appelé « tarification solidaire » qui sera calculée en fonction du quotient familial et de l'échelon de bourses pour les étudiants.

Pourquoi un tel changement ?

Le droit au transport est légalement encadré et la tarification actuelle, basée sur le statut des personnes (demandeurs d'emploi, seniors,...) ne permet pas à toutes les personnes économiquement fragiles de prendre les transports en commun urbains.



DES TRANSPORTS ENCORE PLUS SOLIDAIRES

De nouveaux tarifs applicables sur le réseau des transports en commun clermontois vont entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015, avec une modification fondamentale : la mise en place de la « **tarification solidaire** ».

LES PRINCIPAUX TARIFS

au 1^{er} juillet 2015

- Le ticket unitaire 1,50 €
- Le carnet de 10 tickets 12,60 €
- L'abonnement mensuel tout public 45,50 €
- L'abonnement mensuel solidaire - 92 % 3,60 €
- L'abonnement mensuel solidaire - 80 % 9,10 €
- L'abonnement mensuel solidaire - 50 % 22,70 €
- L'abonnement mensuel - 26 ans 25,00 €
- Le ticket 24h tribu (4 à 10 pers.) 11,50 €
- Le ticket 24h groupe (11 à 35 pers.) 27,00 €

► Pourquoi instaurer une tarification solidaire ?

- Pour permettre à l'ensemble des habitants, quelles que soient leurs ressources, de se déplacer librement.
- Pour prendre en compte l'ensemble des membres de la famille (foyer fiscal).

► De nouveaux tarifs basés sur les revenus

Dès le 1^{er} juillet 2015, la tarification actuelle basée sur le statut des personnes (demandeurs d'emploi, seniors, ...) va être abandonnée. Elle sera remplacée par une tarification plus simple prenant en compte le niveau de ressources des usagers.

► Comment les réductions seront-elles calculées ?

Les réductions se feront sur l'abonnement mensuel tout public de transport en commun et seront calculées en fonction du quotient familial ou de l'échelon de bourse pour les étudiants. Trois niveaux de réduction sont fixés : moins 50%, moins 80% et moins 92%.

► Quel sera le prix de l'abonnement mensuel solidaire ?

Quotient familial (Q.F.)	Niveau de réduction	Tarif 2015 de l'abonnement mensuel
0 à 390 €	- 92 %	3,60 €
391 à 550 €	- 80 %	9,10 €
551 à 630 €	- 50 %	22,70 €

Le Q.F. apparaît sur les attestations de paiement de la C.A.F.
www.caf.fr



INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA TARIFICATION SOLIDAIRE :

www.smtc-clermont-agglo.fr
www.t2c.fr • www.crous-clermont.fr

Si besoin vous pouvez contacter à partir du 15 mai,
le Centre Communal d'Action Sociale de votre commune ou votre mairie.



Caméra numérique : un outil au service des associations



Lors du conseil municipal du 23 avril dernier, les conditions de prêt et d'utilisation de la caméra numérique du Centre Social ont été définies.

Les associations de Romagnat peuvent solliciter le prêt de ce matériel vidéo en remplissant soit le formulaire sur le portail associatif, soit un imprimé à retirer auprès du secrétariat du centre social.

Il s'agit d'indiquer la nature du projet, le nombre de jours nécessaires à la réalisation des images, le mode de diffusion du film ainsi créé (diffusion privée au sein de l'association ou diffusion publique).

Le demandeur s'engage à ne pas prêter la caméra à des tiers.

Le projet envisagé ne peut pas remplir une mission déjà couverte par la mairie ou le CCAS, ces deux entités restant prioritaires dans l'utilisation de ce matériel.

Il est rappelé que le Centre Social dispose d'un banc de montage.

Mesures en faveur du bénévolat

Frais engagés par les bénévoles – Traitement comptable et fiscal. Les bénévoles peuvent être amenés à engager des frais sur leurs propres deniers pour le compte d'associations.

Le bénévole ayant supporté une dépense pour le compte d'une association peut légitimement demander à celle-ci le remboursement de ses frais. Mais il peut également préférer en faire un don à l'association et bénéficier ainsi d'une réduction d'impôt sur le revenu.

La « politique » de remboursement de frais aux bénévoles et déterminée par l'organe de direction de l'association (conseil d'administration, bureau) ; elle peut être consignée dans le règlement intérieur.

Deux possibilités de traitement :

Abandon à l'association : Les bénévoles renoncent à se faire rembourser par l'association, ils abandonnent donc leur créance à l'association. Dans ce cas, ils peuvent bénéficier de la réduction d'impôts en faveur des dons (art 200 du code général des impôts – CGI), cet abandon de créance s'assimilant à un don.

Remboursement « à l'Euro, l'Euro » : les bénévoles demandent le remboursement à l'association, en lui remettant les justificatifs.

Pour toute information complémentaire, contactez le « correspondant associations » de la direction des Finances Publiques de votre département : coordonnées sur www.impots.gouv.fr rubrique « contacts » puis « professionnels : vos correspondants spécialisés ».



ARSEP

Vous êtes atteint d'une sclérose en plaques,

N'hésitez pas, venez nous rejoindre

Deux vendredis par mois de 14 h à 17 h.
Salle modulaire, Complexe sportif des Pérouses,
avenue Jean Moulin - 63540 Romagnat

Prochaines manifestations :

Thé dansant le **22 novembre 2015** à Romagnat
Chorale le **12 mars 2016** à Veyre Monton
Du **22 au 29 mai 2016** : semaine de la SEP à Romagnat

Au profit de la Fondation ARSEP
(Aide à la Recherche sur la Sclérose En Plaques)

Irène LECLERC GONZALEZ

Délégue Régionale Auvergne

de la Fondation ARSEP

Fondatrice du Comité Sourire

Espoir Patience

06.61.40.37.29 ou 04.73.27.70.59

Mail : Arsep.romagnat@orange.fr

Site internet :

<http://comité-sep.doomby.com>

Adresse postale :

35, bd du Chauffour

63540 Romagnat



L'AMAP



Assemblée générale de l'AMAP de Romagnat

Le 28 avril, l'AMAP de Romagnat tenait sa cinquième assemblée générale ordinaire. En effet, l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Romagnat a été fondée il y a déjà 5 ans. Et 9 ans après la première AMAP en France. Elle atteint un rythme de croisière, mais pas de routine, c'est du moins ce qu'estiment ses animateurs. Dialogue et prise en compte des demandes des adhérents doivent permettre une optimisation permanente de son fonctionnement.

Les traditionnels rapports, rapport moral et rapport financier, ont été validés à l'unanimité.

L'effectif est à peu près stable, aux alentours de 90 adhérents. Le budget est en léger excédent. Parmi les points marquants, on notera le sondage auprès des adhérents, la participation à un projet d'arboriculture, et l'impérieux besoin de volontaires pour les permanences.

Le sondage auprès des adhérents montre une forte satisfaction par rapport à la qualité et au prix des

produits, mais un avis plus partagé sur la diversité des fruits ; pour les sondés, adhérer à l'AMAP est surtout une démarche militante. Le sondage confirme en revanche la difficulté pour beaucoup de prendre les paniers régulièrement; il y a donc nécessité de relancer les échanges de paniers en cas d'absence; la « bourse aux paniers » est à rendre plus visible et plus active, surtout en période estivale.

Notre arboriculteur / producteur de fruits Pierre Sauvat s'est livré à la présentation d'un projet d'achat foncier solidaire le concernant, via l'association «Terre de liens». Le conseil d'administration envisagera une participation de l'AMAP sous la forme de souscription de 2 ou 3 parts, apportant ainsi sa contribution à l'acquisition collective et solidaire du « Verger de l'Etoile ».

La présidente a rappelé trois responsabilités cruciales des adhérents, qui figurent dans la charte de l'AMAP de Romagnat : s'acquitter de la cotisation (maintenue à 10 €, 8 € pour les foyers non im-

posables), assurer les permanences aux distributions et participer, si possible, plus largement à la vie de l'AMAP (consomm'acteurs plutôt que consommateurs). C'est à ce prix que l'Association évitera d'évoluer du rythme de croisière vers la routine et la sclérose.

La mise en place de la monnaie locale du Puy-de-Dôme, la Doume, a été évoquée. Même si les avis sur l'utilisation d'une monnaie locale restent partagés, on doit noter que 3 producteurs acceptent la Doume.

Monsieur le Maire avait fait à l'Association l'honneur de sa présence ; monsieur Brunmurol soutient l'AMAP et les valeurs qu'elle défend; sur la question du partenariat avec le CCAS, il a convenu de la difficulté de faire venir aux produits locaux non transformés des personnes en grande précarité.

La soirée bien remplie s'est terminée par un délicieux pot, aux allures de casse-croûte composé avec les produits des producteurs. Ce ne fut pas le moindre intérêt de la soirée !

ASR Rugby : « La Romagnatouch' »

Le 22 août dernier, les Cadets du rugby romagnatois ont eu l'honneur d'être les ramasseurs de balles du XV de France, une première pour un club auvergnat. Par la même, ils ont pu profiter d'un voyage dans les entrailles du Stade de France et y découvrir leurs idoles en préparation de la Coupe du monde de rugby. Très investis durant tout le temps du match, et profitant de la belle victoire des Français lors de ce 101ème Crunch endiablés,

ils ont pu profiter des délices de la capitale parisienne le lendemain avant de revenir en Auvergne des étoiles pleins les yeux et des souvenirs pleins la tête. Le club de l'AS Romagnat rugby, pour sa part, était fier et heureux de pouvoir offrir à ces jeunes ce cadeau, preuve s'il en est que la jeunesse est la priorité.

En attendant d'autres surprises du genre, vous pouvez rejoindre les « hommes de Ro' » en visitant le site internet du club

www.asromagnatrugby.fr ou en contactant Julien DOCHEZ au 06 19 29 51 41 si vous avez plus de 5 ans en tant que joueur, entraîneur ou dirigeant pour aider le club à se développer.



ASR Athlétisme



La Romagnatoise : un nouveau succès.

Cette année, La Romagnatoise s'est déroulée le 19 avril. Course nature sur les sentiers menant au plateau de Gergovie, qui a recueilli de nombreux retours positifs des coureurs satisfaits du parcours et de l'organisation. Merci à tous pour votre participation et rendez-vous l'année prochaine.

Une saison 2014-2015 riche en bons résultats

Les athlètes jaunes et noirs ont réalisé de belles performances tout au long de la saison.

Jean-Claude BOMMEL, notre recordman mondial (cf. édition précédente) a réalisé après 6 jours de course, soit 116 heures, 535 km en Hongrie au lac de Balaton.

Jean-Paul HEBRARD décroche le titre de champion de France de 100 km, dans sa catégorie (V3). Il boucle l'épreuve en 8 heures 34 minutes.



Deux papys qui font de la résistance !

Chez les féminines, Marta GORSE réalise un triplé en s'offrant les titres de championne d'Auvergne de semi-marathon, de marathon et de trail.

Bravo à tous, ne vous arrêtez pas en si bon chemin.

Lors du week-end de la Pentecôte, des athlètes de l'ASR Athlétisme se sont rendus dans le sud lors d'une sortie organisée par le club.

Au programme :

15 km, de la bonne humeur, de la convivialité et du soleil, des ingrédients qui leur ont permis de profiter d'un excellent week-end avec, en prime, de bons résultats : 1^{ère} place vétéran pour José DE MAGALHAES, 1^{ère} place vétéran 3 pour Daniel RIEU-TORD, 1^{ère} place vétéran 2 pour Marta GORSE et 3^{ème} place vétéran 2 pour Elisabeth VOGT.

Coureurs et marcheurs, si vous souhaitez nous rejoindre, vous trouverez tous les renseignements relatifs aux inscriptions mais aussi à la vie du club sur notre site internet : www.asrathle.fr



FA SI LA DANSER



La reprise des cours de danse de l'association FA SI LA DANSER (rock, tango, paso, rumba, cha cha, valse, salsa, madison, etc) aura lieu le vendredi 18 septembre 2015, à partir de 18 h 15, dans la salle de gym de l'école Jacques Prévert.

2 cours d'essai seront possibles les vendredis 18 et 25 septembre.

Les inscriptions se feront sur place.

Des cours sont également organisés le mercredi au Crest.

Renseignements au 06 73 45 06 32.



Les casques gaulois

Une journée de solidarité motarde

Le club des motards de Romagnat, « Les Casques Gaulois », a participé le dimanche 31 mai 2015 avec l'association « Tous pour un sourire » à la journée de solidarité des enfants malades du Nouvel Hôpital Estaing.

L'association « Tous pour un sourire » a pour but de divertir les enfants hospitalisés (ou en hôpital de jour) dans le service pédiatrie du CHU Estaing de Clermont-Ferrand. Elle organise depuis une quinzaine d'années des manifestations culturelles, sportives ou d'animations dont les bénéfices sont intégralement reversés au profit des enfants hospitalisés afin d'améliorer leur confort.

Parmi ces manifestations, l'association propose tous les ans une balade moto aux familles et aux enfants malades.

Cette année, celle-ci avait lieu de Clermont-Ferrand à Besse et retour. De nombreux bénévoles étaient présents, environ 70 véhicules, avec des side-cars, motos, trike (motos à trois roues) pour emporter les enfants et leurs familles. Cette année et pour leur 6^{ième} participation, les sept Casques Gaulois qui avaient répondu présents et deux connaissances bénévoles, ont été (entre autres) chargés à nouveau par l'association « Tous pour un sourire » et trois policiers de la CRS 48, d'assurer la sécurité du convoi.

En quoi consiste cette action ?

Le convoi est mené par un chef de file qui connaît parfaitement le parcours. Celui-ci roule à vitesse normale, ne s'arrête pas et il est immédiatement suivi par deux motards de la Police Nationale.

Ceux-ci sont chargés d'assurer l'autorité aux feux et aux intersections en bloquant la circulation.

Dès que le policier a sécurisé le croisement, un motard suiveur, chargé de la sécurité, identifié par une chasuble jaune, le remplace dans les meilleurs délais. Le policier peut dans ce cas repartir et aller sécuriser une autre zone du parcours. Et ainsi de suite...

Le motard chargé de la sécurité reste donc positionné au croisement le temps de passage du convoi. Il descend en général de sa machine pour des raisons de sûreté.

Le convoi est également sécurisé à l'arrière par un motard de la CRS 48 et trois motards de moto-clubs avec des chasubles orange.

Ceux-ci surveillent en permanence le non doublement du convoi par un véhicule venant de l'arrière.



Chaque motard posté à une intersection attend la fin du convoi pour enfourcher sa machine. Lorsqu'il aperçoit le motard de la CRS en queue de convoi, il anticipe pour repartir légèrement avant son passage. Il doit désormais remonter avec un maximum de sécurité mais à une allure assez rapide l'ensemble du cortège afin de se situer dans les meilleurs délais derrière les deux policiers de tête pour assurer à nouveau la sûreté d'une intersection ou d'un feu.

Dans ces conditions, le cortège ne s'arrête jamais. Nous étions sept membres des Casques Gaulois et nos deux connaissances à faire ces rotations plusieurs fois pendant le parcours. On vous avoue que c'est exaltant mais aussi stressant de pouvoir, une journée dans l'année, jouer un peu le rôle d'un policier motorisé...

On comprend mieux aussi la difficulté de ce job quand ceux-ci escortent des ambulances, fourgons blindés, transport d'organes, etc...

Arrivés à Besse, les enfants et leurs familles ont été pris en charge par le restaurant « La Gazelle » pour le repas de midi.

Puis ils ont été conviés à une petite balade en véhicule 4X4 par un club tout-terrain, dans les environs de Besse.

Après un goûter et une distribution de cadeaux, le convoi est reparti vers Clermont-Ferrand.

Tout ce petit monde est arrivé à nouveau en sécurité au NHE vers 19 h 00.

Il suffisait de voir les sourires des enfants à leur arrivée pour nous dire, Casques Gaulois, que nous réitérerons, bien sûr, cette journée de solidarité l'année prochaine.

Contact : Tous pour un sourire :

<http://touspourunsourire.fr/>

Président : Fernando DE ARAUJO 06 61 77 74 01

Contact : Casques Gaulois :

<http://lescasquesgaulois.unblog.fr/>

Président : Thierry SPEZIALE : 06 11 96 13 49





Romagnat Gym

Plus de 250 gymnastes se sont retrouvées dimanche 15 mars pour la compétition régionale des ensembles à Romagnat.

Le club remercie tous les bénévoles, parents et gymnastes, qui ont œuvré pour la mise en place de la salle et l'organisation de cette compétition, ainsi que la mairie pour le prêt de la salle multisports et le matériel mis à disposition.

Cinq ensembles de Romagnat gym étaient présents pour cette compétition à domicile, soit 27 gymnastes.

Quatre titres de championne régionale ont été décrochés :

- L'ensemble Festy cadettes : Lucie Levet, Ophélie Amonchot, Anouck Larpent, Estel Afonso
- L'ensemble Festy Main Libre: Eolia et Elwen Buisson, Shanna Baudet, Amel Bounaga, Laurette Perez, Jeanne Crouzeix, Elora Mathias.

Pour ces 2 ensembles : un très joli passage qui clôt la saison compétitive dans des catégories à finalité régionale.

- L'ensemble Division Critérium Cadettes (cerceaux- cordes) : Manon David, Emma Chanclu, Marie Crouzeix, Marie Passarieu, Clarisse Buffet.
- L'ensemble Division Fédérale 1 : Floriane Vitiello, Syriane Leyrit, Angèle Torregrossa, Claire Métot, Pauline Maury, Jennifer Isabel, Manon Taffin



En catégorie Division critérium minimes, l'ensemble à 4 ballons composé d'Elsa Lantelme, Sharleen Bravard, Angéline Hérault et Claire Gauffier se classe 2^{ème} sur 4.

Ces 3 derniers ensembles se sont retrouvés les 11 et 12 avril à Limoges, pour le championnat de Zone, dernière étape avant les finales nationales.

Deux petites contre-performances pour les minimes et les cadettes, qui, malgré un travail an-

nuel régulier, ont terminé respectivement 11^{ème} et 8^{ème}.

Le DF1 seniors est sacré championne de zone et gagne sa qualification au championnat de France de Tourcoing, où il obtiendra une 21^{ème} place.



Après un mois de juin bien chargé avec le gala, les 30 ans du club, une semaine récréative portes ouvertes et un stage de 3 semaines pour préparer les chorégraphies des catégories individuelles, les gymnastes et entraîneurs étaient au repos et se sont retrouvés le jeudi 27 août pour le stage de reprise.

Le club présent à la journée découverte « Essaie mon sport » de Romagnat le **samedi 5 septembre** a proposé des cours d'essai d'activités gymniques poussins, de baby gym et de gymnastique rythmique, ainsi qu'une démonstration GR des programmes compétitifs des gymnastes individuelles.



La journée portes ouvertes a eu lieu le **mercredi 9 septembre**.

Pour vous inscrire : rendez-vous le **samedi 12 septembre** de 10 h à 12 h ainsi que le **mercredi 16 septembre** de 15 h à 18 h.

Pièces à fournir : certificat médical, photo, assurance civile.

Romagnat Gym

7, avenue des Pérouses - Complexe sportif
04 73 62 61 00

Association de Sauvegarde de Saulzet-le-Chaud



L'assemblée générale de l'association de sauvegarde de Saulzet Le Chaud s'est tenue à la salle Boris Vian en présence de nombreux adhérents, de Laurent Brunmurol, maire de Romagnat, et de Pierrette Decourteix, conseillère municipale.

Il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration après présentation de la situation financière et du rapport moral. Après avoir salué l'assistance et remercié Mr le maire d'honorer l'AG de sa présence, le président Régis Cuny a présenté les principales actions menées en 2014.

Compte tenu de la complémentarité des associations, le président du foyer rural a exposé ses projets. Le maire a pu répondre aux nombreuses

questions de l'association relatives à la voirie, à l'urbanisme, aux transports, à l'école... L'association a décidé de contribuer au financement de l'aménagement d'une aire de pique-nique (table et bancs) sur la parcelle communale proche du parc d'enfants. Les adhérents ont été également invités à participer au nettoyage de cette parcelle.

Les discussions ont pu se prolonger tardivement autour du buffet préparé par l'association. En 2015, comme par le passé, l'association veillera à la sauvegarde du cadre de vie du village et soutiendra les actions pouvant contribuer à son développement harmonieux (protection de l'environnement, améliorations diverses, urbanisme...). L'aire de pique-nique est en cours d'aménagement et les adhérents seront conviés prochainement à une rencontre amicale sur cette parcelle réhabilitée.



L'atelier des p'tits écoliers



Lors des vacances de février et de printemps, l'atelier des p'tits écoliers a proposé des ateliers de loisirs créatifs aux enfants de Romagnat et de ses alentours.

Des pâles-mêles photos et des couronnes de Pâques ont ainsi pu être réalisés.

A travers ces ateliers, les enfants découvrent des matériaux, manipulent des matières diverses et ainsi construisent, inventent, explorent pour donner vie à des créations tout droit sortie de leur imagination car la notion de plaisir passe avant tout.

A l'issue de ces ateliers, ils emportent leurs créations chez eux.

A chaque période de vacances scolaires, un atelier est proposé sur un thème différent.



Ces ateliers se déroulent à l'ancienne école d'Opme et sont ouverts à tous les enfants à partir de 5 ans.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Mme Gilbert Ingrid au 06.82.56.76.76 ou Mme Sarry Françoise au 04.73.87.56.50.

Amicale des sapeurs-pompiers



L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Romagnat organise un bal le 3 octobre 2015 à la salle André Raynoird au profit de l'association « Les P'tits CDG ».

Entrée sur invitation.

Réservation au :

07 78 42 81 15

du lundi au vendredi de 16 h 00 à 19 h 00.



Amicale Laïque

Accompagnement scolaire

Année scolaire 2014/2015

L'Amicale Laïque va terminer sa dix-neuvième année scolaire d'accompagnement des enfants des écoles primaires de ROMAGNAT.

Forte de 19 accompagnants, elle a accueilli plus de trente enfants pendant cette année scolaire.

Grâce à l'aide de la CAF et de la Municipalité, l'Amicale Laïque a conduit, le mardi 16 juin, les élèves et leurs accompagnants au Parc ANATOLIA à ORCET où le meilleur accueil leur a été réservé. Tous ont pu tester les différents jeux excepté les jeux d'eau car la météo n'a pas voulu !! Accrobranche, karts, manège, tyrolienne, jeux gonflables, animaux ont vu défiler tous les enfants. Un goûter leur a été offert sur place.

La dernière séance a eu lieu le jeudi 25 juin et le rendez-vous a été donné pour la mi-septembre 2015.

Bonnes vacances à tous.

Pour tous renseignements dont vous pourriez avoir besoin (offres de bénévolat, inscriptions d'enfants...), vous pouvez joindre les responsables : Jean ALAMAR, président, au 04 73 62 62 31 ou Andrée HUGOND, vice-présidente, au 06 81 66 87 92.



Gym ta forme

GYM TA FORME



Association sportive de gymnastique d'entretien

A partir du 8 septembre 2015

Séance le : mardi et jeudi 18 h 45 à 19 h 45 et 19 h 45 à 20 h 45

Salle de Gym Ecole Jacques Prévert

Avenue de la République 63540 ROMAGNAT

3 séances d'essais gratuites

Inscriptions lors des séances de gym

Contact : 06 30 85 25 21

Foyer Rural d'Opme



Le foyer rural d'Opme a proposé aux enfants pendant les vacances de Pâques, un atelier d'art plastique, encadré par Martine Le Calonnec, plasticienne. Le thème était : portrait, autoportrait, avec dessin au fusain, portrait pop à la manière d'Andy Warhol en peinture, etc. très bons moments de partage et de créativité.

Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous lors du voyage annuel du Foyer à Rocamadour et Padirac sous un soleil radieux.



SAISON 2015/2016
Reprise des activités

Préalable : La pratique des activités est ouverte à tous les adhérents à jour de leur **cotisation annuelle de base :**

Adulte : 10 euros - Enfants : 3 euros

GYMNASTIQUE (stretching, steppe, etc ...) (adultes homme et femme) Responsable de l'activité : Maryline VIDAL Tél : 06.73.79.29.34	Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 à La Maison pour tous avec Sylviane	1 ^{re} Séance d'inscription : Mercredi 9 septembre à 18 h 15 Cotisation annuelle à la section : 70 €
YOGA (adultes : hommes et femmes) Responsable de l'activité : Catherine MERTZ Tél : 04.73.92.39.34	Les lundis (2 séances) de 17 h 30 à 19 h et de 19 h à 20 h 30 à La Maison pour tous avec Brigitte	1 ^{re} Séance d'inscription : Lundi 21 septembre à 18 h 40 Cotisation annuelle à la section : 100 € (1 ^{re} séance pour essai gratuite)
GYM-ÉVEIL (enfants de 2 à 6 ans) Responsable de l'activité : Lola BAUDRI Tél : 04.73.87.51.56	Les mercredis de 16 h à 17 h à La Maison pour tous avec Lola	1 ^{re} Séance d'inscription : Mercredi 16 septembre à 16 h 00 Cotisation annuelle à la section : 15 €
APRÈS MIDI JEUX (adultes : hommes et femmes) Responsable de l'activité : Yvette MAZAL Tél : 04.73.87.50.28	Les jeudis de 14 h à 20 h à la cantine de l'école	1 ^{re} Séance d'inscription : Jeudi 17 septembre
DANSE LIBRE ET SENSITIVE (adultes : hommes et femmes) Responsable : Catherine MERTZ Tél : 04.73.92.39.34	Les mardis de 18 h 40 à 20 h 40 à La Maison pour tous avec Virginie	Cotisation 30 €/trimestre (1 séance/mois)
EN PROJET : UN COURS DE RELAXATION PROFONDE Renseignements : Catherine MERTZ Tél : 04.73.92.39.34	Les mardis 45 mn à La Maison pour tous avec Brigitte	Cotisation 5 €/séance (1 séance/mois)

Club « questions pour un champion »

Le 17 mai 2015 le club organisait, pour la quatrième fois, un tournoi interrégional qui vit s'affronter des adhérents de 11 clubs extérieurs et quelques joueurs indépendants du Puy de Dôme. Salle Jacques Prévert, les questions des animateurs s'enchaînèrent toute la journée, les réponses fusant aussitôt ou presque. Dans le public l'ambiance était chaleureuse, beaucoup de compétiteurs s'étant déjà affrontés en d'autres lieux. Néanmoins chacun était concentré et attentif au bien-fondé des questions rédigées à Romagnat et à l'exactitude des réponses. Sur plus d'un millier de questions posées, 3 ou 4 soulevèrent quelques observations judicieuses. En bref la journée fut une réussite complète, ce qui incitera certainement Louise (la présidente) à proposer l'organisation d'une nouvelle manifestation en 2016.

D'ici-là les adhérents du club continueront à se réunir chaque mercredi après-midi, rue Maréchal Foch, y compris durant les mois d'août et sep-



tembre, le club ne connaissant pas d'interruption estivale. Certains de ses membres redoubleront même d'activité en allant jouer dans des clubs éloignés, associant ainsi passion du jeu et joies du tourisme.

Les téléspectateurs de la commune pourront prochainement apprécier le niveau de nos joueurs puisqu'un certain nombre d'entre eux, sélectionnés au printemps, sont convoqués à Paris.

Si vous souhaitez nous rejoindre, sachez que, chez nous, jeunes actifs et retraités se côtoient sans complexe, la vivacité des réflexes des uns étant compensée par la maturité des autres.

Pour plus de renseignement : 04 73 62 67 03

Ligue de Protection des Oiseaux



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

**CET HIVER
AVEC LA LPO, AIDEZ
LES OISEAUX DES JARDINS !**



©Philippe Gueugnot

**POINT DE RETRAIT
DE GRAINES DE TOURNESOL
À LA MAIRIE DE ROMAGNAT**

Comme les années précédentes, une grande vente de tournesol biologique au profit de la LPO Auvergne aura lieu les 20 et 21 novembre.

Pour faire face aux grands froids et survivre à l'hiver, les oiseaux des jardins auront besoin d'un apport de nourriture et d'eau difficile à trouver dans la nature. La ligue de protection des oiseaux vous invite donc à installer des graines dans votre jardin, sur le rebord de la fenêtre ou sur votre balcon. Vous aurez alors le plaisir d'assister bien au chaud au ballet coloré du peuple ailé. L'alimentation que préconise la LPO : des graines de tournesol d'agriculture biologique, facilement consommables, énergétiques, très appréciées des mésanges (charbonnière, bleue), chardonnerets élégants, verdiers d'Europe, pinsons des arbres et du Nord, gros bec casse noyaux...

Les bénéfices seront affectés à trois actions de la LPO :

- Apporter une aide aux oiseaux durant la période hivernale.
- Soutenir l'agriculture biologique

respectueuse de la biodiversité de nos campagnes.

■ Favoriser les actions de la LPO en Auvergne : par exemple le Centre de Sauvegarde pour Oiseaux Sauvages où sont accueillis plus de 1 700 oiseaux pour être soignés dans un seul but... Les relâcher !.

Réservation au Centre de soins pour oiseaux sauvages de la LPO, 2 rue de la Gantière, à Clermont-Ferrand avant le 16 octobre en renvoyant un bulletin de réservation téléchargeable www.lpo-auvergne.org ou que vous trouverez au service culture – vie associative – sports de la mairie de Romagnat.

Les sacs de graines de tournesol seront à retirer impérativement le vendredi 20 novembre de 16 h à 19 h à la mairie de Romagnat (dans l'Orangerie).

Renseignements :
H. Chevalier (04 73 61 16 13)

Fédération nationale des anciens combattants d'AFN (FNACA)

Assemblée Générale

L'assemblée générale annuelle s'est tenue salle Jacques Prévert le dimanche 14 décembre, en présence de Mr Alain Néri, Sénateur ; Mr Jean-Paul Bacquet, député ; Mme Laurence Mioche, Conseillère Générale ; Mr Michel Delmasure, Présidence UFAC 63 ; Mr Laurent Brunmurol, Maire de Romagnat ; Mr Pierre Riol, Maire de Pérignat et Mr René Gravière, Président UFAC 63.

Après avoir souhaité la bienvenue à une nombreuse assistance, Paul JAYON a fait observer une minute de silence à la mémoire des quatre amis disparus en cours d'année, et a présenté l'ordonnancement des travaux.

Les rapports d'activités, financiers, des vérificateurs aux comptes et moral ont tous été adoptés, car reflétant une année normale et stable.

Après l'élection du bureau, quasi sans changement, excepté l'apport de Claude Di Méo comme porte-drapeau adjoint à Pérignat, les projets concernant les voyages et autres activités s'avérant intéressants ont été entérinés.

Les débats portant sur les problèmes d'actualités A.C. ont été d'un grand intérêt et suivis par une assistance attentive et participative. La date du 19 mars étant officielle depuis le 6 décembre 2012, l'intransigeance de la FNACA se manifeste concernant l'abrogation de la date du 5 décembre (date sans valeur historique), et pour la remise en conformité du Mémorial National du quai Branly, destiné aux seuls sol-

datés et supplétifs français morts pour la France en A.F.N.

Cette réunion plénière s'est terminée par un vin d'honneur au cours duquel Albert Bal, Jacques Baumard, Robert Ladevie et Alain Prévost se sont vus remettre la médaille « Engagement et Fidélité » du comité.

Thé dansant du 15 février

Un gentil succès, salle des fêtes André Raynoird correctement occupée. Merci à tous les ami(e)s qui répondent à notre invitation, leur fidélité est précieuse. Bravo au toujours dynamique Michel Chevarin, ses « boys » et ses « fans ». Félicitations pour nos pâtisseries et pâtisseries, les gourmands furent grandement satisfaits !!

Grâce à la générosité de nos donateurs, de nombreux amis furent heureux lors du tirage de la tombola. Enfin merci à toutes celles et tous ceux qui contribuent à la réussite de ce rendez-vous amical.

53^{ème} commémoration du Cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie

Devoir de mémoire accompli pour cette Journée nationale du souvenir et de recueillement. Forte présence le matin à Clermont : nos 2 drapeaux pour la messe à la Basilique Notre Dame du Port et à la cérémonie au Mémorial. Dans nos communes de Pérignat et Romagnat, les cérémonies étaient organisées par les municipalités.

Pérignat les Sarliève :

Porte-gerbe : Roger Michel

Lecteurs de messages : Ordre du jour du 19 mars 1962 : Jacques Vallon ; message ministériel : Pierre Riol (Maire)

Médaillés : Bernard Bouvenot (médaille de reconnaissance AFN) et Claude Di Méo (commémorative Algérie).

Monuments aux morts de Saulzet le Chaud et Opme :

Dépôts de gerbes : municipalité et FNACA – Roger Michel.

Romagnat :

Porte-gerbe : Roger Michel

Lecteurs de messages : ordre du jour du Général Ailleret : Roger Gamez ; message ministériel : Laurent Brunmurol, Maire

Médaillés : Bal Albert et Baumard Jacques (croix du combattant), Berne Marc (médaille de reconnaissance de la Nation – AFNH), Darles Maurice et Pierre Fel (commémorative Algérie).

Étaient présents dans le défilé : les musiciens de l'Eveil Romagnatois, un détachement de sapeurs-pompiers avec le chef Bernard Lefauve, Laurent Brunmurol, Maire et des membres du conseil municipal, une délégation de la gendarmerie avec le Major Roux Chef de brigade, les Anciens combattants et la population.

Merci à nos porte-drapeaux Roger Boyer, Henri Gonthier et Roger Michel.



Journée détente/découverte du 27 mai

Très bon choix pour une telle journée. La Dombes, pays remarquable aux multiples étangs, Pérouges, super cité médiévale, parmi les « plus beaux villages de France », et l'important et très important Parc des Oiseaux, valent le détour.

Tout se présentait bien, le temps, l'ambiance, malheureusement le train en panne et la force grandissante d'Éole devenue dangereuse pour les oiseaux, NOUS ONT PRIVES DU MEILLEUR !! Résultat : visite du Parc PEDIBUS JAMBUS et oiseaux en cage.

Enfin, ce fut cependant une belle journée qui ne sera pas sans souvenirs !!





Comité de jumelage Fin de saison festive au Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage de ROMAGNAT a invité ses adhérents à un bilan de fin de saison le dimanche 14 juin suivi d'un barbecue.

Initialement prévu en extérieur, un repli a été fait salle Jacques Prévert compte tenu des incertitudes du temps.

Bilan des activités

■ Les contacts se sont poursuivis avec la nouvelle municipalité de SALLES ; une visite de représentants sallois devrait être programmée à la rentrée.

■ Les adhérents ont été conviés à participer à un voyage organisé autour de l'Exposition Universelle de MILAN du 9 au 12 octobre prochain. Nous espérons qu'une délégation de nos amis italiens pourra nous rejoindre pour



cette visite.

Les présents ont été invités à partager l'apéritif ainsi que le barbecue mis en place par les adhérents.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur malgré la morosité du temps.

Rendez-vous a été donné à la rentrée pour poursuivre les travaux en cours.

Colportage

ULTIMA COMPOSTELLA... ULTIMA FRANCIGENA !

Une fraternité franco-italienne

« D'abord dans le cadre d'une relation très fraternelle entre Vincent Challet, maire de Sauxillanges, et Bernard Quinsat, président de Colportage, très vite élargie au comité de jumelage de Sauxillanges et à l'association Colportage, a été mis « en pratique », depuis plusieurs années, une randonnée allant de Clermont-Ferrand à La Chaise Dieu de manière à conjuguer deux intentions : d'une part, promouvoir la Via Arverna de Clermont à Issoire via Romagnat et une de ses variantes vers la Chaise-Dieu et, d'autre part, rapprocher entre elles des communes de l'itinéraire et aussi leurs jumelles italiennes par un « jumelage actif ». Le hasard qui faisait qu'en Italie également ces communes étaient reliables à pied, était apparu immédiatement comme une originalité de ce projet et un atout supplémentaire.

Depuis août 2013, cette « pratique » initiale s'est élargie avec la présence d'Italiens de Liciana Nardi (Romagnat), Fosdinovo (Sauxillanges) et Frassinoro (La Chaise-Dieu)... et par la qualité des présents. Et cet étrange pouvoir de la marche, la fraternité initiale entre deux personnes s'est, au fil des pas, élargie à tout un groupe qui faisait ainsi communauté active (corps et esprit)...et sans même le savoir se constituait ainsi un patrimoine commun immatériel. Rien d'étonnant dès lors que chacun y soit très attaché, rendant possible et « nécessaire » la reconduction annuelle de ce partage.

Du 27 août au 1^{er} septembre a eu lieu Ultima Compostella et, là aussi, son élargissement dès cette année, du 26 septembre au 3 octobre sa « jumelle » en Italie (Ultima Francigena).

« Sur cette terre à parcourir et cet espace à partager » et à l'occasion de son 40^e anniversaire, personne dès lors ne s'étonnera de retrouver la légendaire cohorte de Chamina (édition, voyages, Arts du Chemin, Grandes Traversées, Amis)...

On peut penser qu'assez vite, cette « célébration » active pourrait s'élargir elle aussi aux autres gémellités des communes de l'itinéraire, qu'elles soient territoriales (communes jumelées comme entendu habituellement) ou thématiques à l'exemple de celles qui sont reliés au titre des sites clunisiens ou casadéens et on peut imaginer d'autres parentés, ne pense-t-on pas déjà à celle du chant ...

Ultima Arverna et Ultima Francigena, il ne s'agit pas de s'en tenir à la lettre d'un itinéraire... mais à l'essentiel des rencontres !

Pour être de ce voyage à pied en Italie :

INFORMATION / INSCRIPTION :

colportage.arts.du.chemin@gmail.com

et/ou 06 95 37 94 82



FLEP

La Saison 2014 / 2015

Retour sur les manifestations en images :

■ **Rencontres de Théâtre** qui se sont jouées devant plus de 300 spectateurs les 4, 5 et 6 juin

« Les enfants du Masque Blanc à la technique son et lumière »

« Amandine LECLERC (nouvelle responsable) accompagnée de Paul RIGARD (ancien responsable) et Simon ALEZRAH (parrain des Rencontres de Théâtre 2015) »



■ **Fête du FLEP.** « Remise de médailles de l'activité JUDO, le samedi 13 juin. Plus de 250 personnes ont assisté aux différentes démonstrations et initiations proposées par les sections. »

■ **Gala de Cirque et Danse,** le 18 juin devant presque 400 spectateurs.

■ **Concert de l'activité Coaching Vocal** devant plus de 100 personnes le 28 juin "Les solistes de l'activité Coaching Vocal"



Chorale CRESCENDO - Concert Vivaldi

Le 10 avril, l'église de Romagnat n'était pas assez grande pour accueillir toutes les personnes qui avaient souhaité prendre place pour entendre ces œuvres choisies d'Antonio Vivaldi.

C'est devant un public averti et conquis que la chorale Crescendo du FLEP associée au Chœur de Riom ont interprété le Magnificat et le Gloria, sous la direction de leur Chef Michel Pelletier.

Puis, l'orchestre conduit par Amaury Coeytaux, violon solo, a transporté l'assistance durant « Quatre saisons », avec émotion et enthousiasme.

Vous pouvez vous procurer l'enregistrement sonore de ce concert auprès des choristes.

Il est possible de rejoindre la chorale Crescendo pour vivre de nouvelles aventures musicales.

Reprise le vendredi 11 septembre 18 h 30 au FLEP. Il n'est pas nécessaire d'être lecteur, et des séances d'essais sont possibles.



Les nouvelles activités :

De nouvelles activités au FLEP pour la saison 2015/2016 :

- judo pour les 9/11 ans, ados et adultes,
- ju-jitsu pour les 9/11ans, ados et adultes,
- zumba kids pour les 4/6 ans et les 7/9 ans
- danse moderne/jazz pour les 9 ans et plus
- théâtre d'improvisation adulte

Inscriptions :

Les inscriptions aux activités du FLEP se dérouleront, essentiellement, entre le 7 et 12 septembre 2015 au FLEP.

LA SAISON 2015 / 2016

Plus d'informations concernant les inscriptions sur le site du FLEP, onglet «Actualités».

Exposition de l'activité Peinture sur Soie :

L'activité « Peinture sur Soie » a le plaisir de vous convier à son exposition annuelle qui se déroulera entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015 au FLEP.

Assemblée Générale :

Le 19 janvier 2016 au FLEP.

Carnaval de Romagnat :

Le samedi 2 avril 2016

Fête du FLEP

Samedi 28 mai 2016

Rencontres de Théâtre Enfant

Samedi 4 et dimanche 5 juin 2016

Gala de Cirque et Danse

Samedi 18 juin 2016

Plus d'infos sur :

<http://flepromagnat.wix.com/flep>
onglet « actualités »
FLEP de Romagnat
12, av. de la République
63540, ROMAGNAT
04 73 62 67 83
flep.romagnat@laposte.net



XC 63

La saison 2015 démarre très fort pour le club VTT XC63. Le club compte à ce jour 72 adhérents, regroupant des compétiteurs, randonneurs, baroudeurs amoureux de la nature et à la recherche des plus beaux spots pour assouvir leur passion sans oublier les plus jeunes au sein de l'école VTT.

Le Team XC 63 (13 coureurs) a débuté sa saison de coupe de France (5 manches) à Marseille du 27 au 29 mars au cœur des calanques. Ce fut l'occasion de valider les efforts de la préparation hivernale et de se confronter aux autres compétiteurs nationaux. Ont suivi, St Pompon (Périgord noir), Ploeuc/Lie (Bretagne), Lons le Saunier (Jura).

La motivation était au rendez-vous pour nos coureurs pour en découdre une nouvelle fois sur des parcours sélectifs et très exigeants physiquement.

Présents dans la plupart des catégories, les classement sont en hausse ce qui laisse à penser que nous sommes sur une bonne dyna-

mique et que de meilleurs résultats restent à venir, sur la dernière manche à Montgenèvre du 14 au 16 août.

Les bons résultats sur les coupes et championnat d'Auvergne ont permis une sélection massive de nos coureurs pour participer au Championnat de France à Oz en Oisans.

Evènement à venir : La Ronde des Gaulois qui aura lieu le 20 septembre 2015, rendez-vous cour de la mairie.

Toutes les infos sur www.xc63.fr

Un grand merci à tous nos partenaires ainsi qu'à la mairie de Romagnat pour toute l'aide apportée.



Romagnat pétanque



UNE SAISON PETANQUISTE 2015 BIEN PARTIE

Les pétanqueuses et pétanqueurs de Romagnat vivent une saison 2015 riche en événements et en résultats.

Depuis le début de l'année, ROMAGNAT-PETANQUE a organisé un concours officiel avec 64 équipes présentes, une triplette officielle (48 équipes), une triplette + de 55 ans (28 équipes), le Challenge des Volcans pour les Papys Pétanqueurs (120 participants), le préliminaire triplette séniors et le préliminaire vétérans coupe du Puy-de-Dôme.

Ces nombreuses manifestations se sont déroulées sur les terrains rue du stade et prouvent une fois encore le dynamisme et le sérieux d'une équipe organisatrice expérimentée et volontaire.

Le meilleur résultat sportif vient de l'équipe vétérans Gilles LABALTE, Michel BERTHON, Michel CHARVET, championne du Puy-de-Dôme 2015 et qui a fait briller les couleurs de ROMAGNAT jusqu'en 1/16^{ème} de finale au Championnat de France à Saint-Cannat (13)



En championnat des clubs vétérans, les 2 équipes locales terminent à 2^{ème} place. Ce bon résultat ne suffit malheureusement pas pour pouvoir participer à la finale départementale au mois d'octobre mais est très prometteur.

En championnat des clubs séniors et féminines, il reste encore 3 rencontres avant les phases finales.

Le bureau de ROMAGNAT PETANQUE est actuellement en pleine préparation du semi-marathon qui aura lieu le samedi 29 août. Cette grande manifesta-

tion pétanquiste nécessite une organisation rigoureuse et mobilise beaucoup de monde pour assurer un déroulement sans faille.

Les membres du bureau remercient la municipalité de Romagnat pour son aide matérielle avec la mise à disposition du minibus de la municipalité pour les déplacements des joueurs : le Championnat de France à Saint-Cannat, les 12 heures de pétanque de Messeix et pour les diverses rencontres des championnats des clubs.

ROMAGNAT PETANQUE prouve cette année encore, de par le nombre de manifestations qu'elle organise, son engagement total auprès des joueuses et des joueurs de cette société qui fêtera l'année prochaine ses 50 ans d'existence.

Romagnat tennis club



Côté courts

Le Tournoi d'Hiver

Moment fort dans la vie du Club, le tournoi d'hiver a encore une fois connu un vif succès avec pas moins de 160 participants (106 hommes et 54 femmes). Le titre chez les hommes a échappé de peu à un joueur local : Aymeric Henoux (2/6) a bataillé pendant près de 2h30 et 3 sets avant de s'incliner face à un redoutable adversaire venu de Villeneuve-sur-lot Luis Zaracho (3/6). Chez les femmes, une finale de qualité a vu la victoire en 3 sets d'Amandine Fournier 4/6 (TC Riom Mozac) face à Alice Boud'hors 4/6 (Stade Clermontois). Les Romagnatois(es) se sont distingué(e)s avec de belles « perf » à la clef tout au long de la quinzaine. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont rendu possible l'organisation de ce tournoi.



Résultats par équipes

Encore un bilan positif pour les équipes engagées cette année :

EQUIPE 11-12 FILLES :

EQUIPE 1 : 1^{ère} division : Finaliste du PDD

EQUIPES DE PRINTEMPS FEMMES :

EQUIPE 2 : région, division 2 : Finaliste aux Championnats d'Auvergne

EQUIPES DE PRINTEMPS HOMMES :

■ EQUIPE 1 : région, 1^{ère} division : 1^{er} de poule et 1/2 finaliste du championnat et accède à la promotion nationale.



■ EQUIPE 5 département, 4^{ème} série : 1^{er} de poule et 1/4 finaliste aux championnats de PDD accède à la division supérieure

Résultats individuels

Le cru 2015 est excellent et apporte sa moisson de distinctions aux féminines du club :

Plus de 60 ans : Anne Hazell, championne du PDD et d'Auvergne se qualifie pour les championnats de France à Roland Garros, Marie Paparic, vice-championne du PDD.

Plus de 50 ans : Valérie Magnan, vice-championne du PDD.

Plus de 40 ans : Anne-Laure Boudon, championne du PDD, Ludivine Sigaud, vice-championne du PDD et d'Auvergne.

13 ans : Ambroisine Vayssié-Gillet, championne du PDD et vice-championne d'Auvergne.

12 ans : Margaux Roux, vice-championne du PDD et d'Auvergne

Bravo à toutes !!

Fin de saison !!!

Après l'effort vient le temps du réconfort !!

Comme chaque année les enseignants du Club ont convié leurs « élèves » jeunes et moins jeunes à un double mixte placé sous le signe de l'amitié et de la convivialité.



Romagnat TC INNOVE

Le week-end des 27 et 28 juin, le RTC a organisé son premier TMC Féminin réservé aux joueuses NC à 30/1. Pour un coup d'essai ce fut un coup de maître... La « Rolls Royce » des TMC à en croire les joueuses à la fin du tournoi !

Le cocktail de cette réussite : un savant mélange de 16 joueuses motivées, de bénévoles dynamiques, d'arbitres affûtés et de soleil.

Résultat du WE : victoire de la bonne humeur et de l'amitié !!

Outre le tennis, les participantes et les spectateurs ont pu s'initier au rugby et au tir à l'arc grâce aux Archers romagnatois.

A très vite pour une prochaine édition

Eveil romagnatois



Retour sur l'activité des derniers mois

■ Du concert de printemps aux animations de rue

Le Concert de Printemps de l'École de musique a eu lieu le samedi 28 mars 2015. Nous avons pu apprécier l'excellent travail de l'ensemble des classes de l'école sous la direction de leurs professeurs respectifs. C'est dans un second temps que l'orchestre école, sous la direction de Christian Ledieu, nous a fait profiter d'un nouveau répertoire qui a enchanté l'auditoire. Le mois de mars a également été l'occasion pour la banda des Buffadous d'animer les carnavals d'Opme et de Romagnat.

En mai, la batterie fanfare, sous la direction de Cédric MANENC, a participé aux fêtes de la Rosière de Montferrand. Ce fut l'occasion de défiler dans les rues de Montferrand afin d'escorter en musique la Rosière avec plusieurs autres groupes musicaux.

La banda des Buffadous, de son côté, a animé la brocante de Beaumont, sous un soleil estival, au milieu des différents exposants et des visiteurs venus nombreux. Une petite collation était prévue en « terre amie » grâce à l'hospitalité d'un de nos musiciens beaumontois.

■ « Concert en juin n'arrête pas le musicien ! »

Le mois de juin a également été riche en animation pour l'ensemble des orchestres de notre association. Le Rock'Magnat Big Band Orchestra (RBO) dirigé par Cédric MANENC, a ouvert le 'bal' avec deux concerts les 6 et 12 juin. Le RBO a en effet participé le 6 juin à l'animation de la célèbre coupe Gordon Benett en

donnant un concert pour les différents participants dans le théâtre rénové du casino de Châtel-Guyon. La semaine suivante, le RBO avait élu domicile dans la salle de la « 2 deuche » pour participer au festival de jazz de Lempdes.



Par ailleurs, la batterie fanfare a animé la première partie de la Fête de la Musique sur la place de la halle. La banda des Buffadous a pris le relais pour assurer la seconde partie de la soirée.

Enfin, le mois de juin a également été consacré à l'organisation des examens individuels de la Confédération Musicale de France pour les élèves de l'école de musique.

■ Voilà l'été..., les vacances approchent

La batterie fanfare a clôturé la saison 2014-2015 en donnant un concert à OPME le 3 juillet et en participant au traditionnel feu d'artifice du 13 juillet et à la commémoration de la fête nationale du 14 juillet.

Notre actualité de fin d'année 2015

En novembre, la batterie fanfare de l'Éveil Romagnatois participera aux **cérémonies du 11 novembre**. Nos musiciens accompagneront comme chaque année les drapeaux jusqu'aux monuments aux morts de Saulzet-le-Chaud, d'Opme et de Romagnat.

Le traditionnel concert de la **Sainte-Cécile** aura lieu les 20 et 21 novembre 2015. Comme l'an passé, un concert supplémentaire sera organisé le vendredi avec, en première partie, la prestation de l'orchestre école. Ce sera l'occasion pour les élèves de se mettre en

valeur et de présenter leur travail d'ensemble à un large public. La seconde partie sera animée par le RBO qui exécutera des standards et des morceaux plus actuels choisis dans les différents styles, jazz, latino, funk avec des compositions de Louis Prima, Buddy Rich, Paul Anka, Jaco Pastorius et Electro Deluxe.

Le concert du samedi sera consacré à la batterie fanfare avec une première en ce qui concerne l'Éveil Romagnatois, puisque notre ensemble se produira avec la chorale Crescendo pour un répertoire inédit.

Ce sera également l'occasion de fêter les 50 ans de présence à l'Éveil Romagnatois de Michel Ledieu et donc sa 50^{ème} Sainte Cécile, avec des « surprises musicales ».

La soirée se poursuivra avec la batterie fanfare du Forum qui rassemble ce qui se fait de mieux comme « batraciens » en France. Une belle soirée en perspective.

Fidèles au poste, les Buffadous, quant à eux, seront présents lors de l'animation du traditionnel Téléthon, le 5 décembre 2015, organisé par le comité des fêtes.

Renseignements : <http://eveil.romagnatois.free.fr/>

La Pastourelle

Honorée par la FAFN

Le 1^{er} novembre 2014, Sébastien Morange a été élu Président de la Fédération Amicale Folklorique Nationale lors de l'Assemblée Générale de cette dernière.

Il est entré au Conseil d'Administration en juin 2004 où il a occupé les postes de membre du CA puis secrétaire, 2nd Vice-Président en charge des groupes et de la communication et des subventions.



Sébastien Morange est entré au groupe en juillet 1990, en tant que danseur, puis membre du CA et Vice-Président. C'est en 2001 qu'il est devenu président de la Pastourelle d'Auvergne.

Depuis cette date, il essaie, entouré des membres, de perpétuer les traditions de nos aïeux. Il a essayé de mettre en avant cela en développant les échanges et les partages, en présentant le groupe dans divers festivals et en mettant en place Romagnat en Folklore.

Nous espérons continuer encore longtemps cette collaboration.

Roselyne, Vice-Présidente en charge de la communication et des jeunes, et Sébastien, nouveau président

Aligot géant

La Pastourelle d'Auvergne organise son 11^{ème} aligot dansant dimanche 18 octobre, à partir de 12 h 00, avec l'orchestre Philippe Martins, salle André Raynoird. Au menu : apéritif, assiette de charcuterie, aligot-saucisse, dessert, vin, café

Renseignements et réservations
au 04 73 77 06 02

Reprise des répétitions

La Pastourelle d'Auvergne a repris ses répétitions le vendredi 4 septembre à partir de 20 h 30 au gymnase de l'école Jacques Prévert.

Si vous aimez jouer, danseurs, coudre, les voyages, les rencontres alors n'hésitez venez nous rejoindre. L'inscription à l'année est de 15 €.

Le groupe représente l'Auvergne à travers des spectacles de danses traditionnelles en costumes paysans ou de villes sur le thème de la vie quotidienne de nos ancêtres (danses des moissons, des vendanges, de mariage, etc..).

Renseignements au 04 73 77 06 02



PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

La date limite de remise des contributions pour le bulletin n° 90 est fixée
au **27 novembre 2015** pour une parution en janvier 2016.

Merci de transmettre séparément articles et photos, sans mise en page, au service
communication : service-com@ville-romagnat.fr

Groupe Romagnat avec vous

Bonjour,

L'automne 2015 sera marqué par les élections régionales qui au-delà des enjeux politiques concrétiseront la naissance d'une nouvelle carte des régions.

L'automne 2015 sera aussi marqué par la poursuite du projet de transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine, projet qui donnera de nouvelles compétences à l'agglomération pour permettre un développement de notre territoire plus cohérent et dynamique.

A deux échelles différentes, deux évolutions qui vont dans la même direction : s'unir, se fédérer, développer complémentarité et solidarité pour mieux faire face aux défis de l'avenir.

Il faudra à tous les acteurs de la vie publique (politique, économique, artistique, etc...) du courage et de l'imagination pour dépasser les clivages et les organisations du passé, et pour inventer cet avenir plus coopératif entre différents territoires. Demain s'écrit au futur et non pas en cultivant le « *c'était mieux avant* ».

C'est pourtant ce que fait la majorité romagnatoise actuelle. Portée par un maire « Romagnatois depuis toujours », elle va à contre sens en cultivant l'esprit de clocher et en pensant :

- qu' « *il faut recentrer les projets sur Romagnat* » (Chantal Lelièvre, adjointe à la vie associative, élue à Clermont-Communauté, dans La Montagne du 09/10/2013),
- qu' « *il faut défendre les intérêts de Romagnat* » dans chaque décision de Clermont-Communauté (le maire, élu à Clermont-Communauté, dans son éditorial du Bulletin municipal de mars 2015).

Et, pour finir sur cette revue des « idées » de votre majorité municipale sur Clermont-Communauté, nous vous invitons à savourer le magnifique « *je déplore le poids excessif de Clermont-Communauté qui prive les communes de certaines libertés* » de Jacques Schneider, adjoint à l'urbanisme, dans La Montagne 06/02/2014.

Cette étroitesse d'esprit de la majorité municipale se manifeste aussi au quotidien dans la façon de traiter l'opposition et dans certaines délibérations.

- il a été refusé à l'opposition, par le maire, la possibilité d'avoir un suppléant dans la commission extramunicipale qui travaille sur le projet de résidence autonomie. Quand le titulaire est absent, l'opposition et les Romagnatois qu'elle représente se voient donc privés de la possibilité de participer à ce projet : bel exemple d'ouverture et de démocratie.
- plus grave et plus inquiétant : lors du Conseil municipal du 23 avril 2015 une délibération a été proposée (cf. compte rendu sur le site de la ville, délibération 8), visant à modifier les modalités d'utilisation de la caméra vidéo à disposition des associations depuis juin 2013. Nous n'avons pas voulu participer au vote de cette délibération, la trouvant indigne d'un conseil municipal. Elle instaure en effet la censure préventive : pour bénéficier de la mise à disposition de cette caméra, une association doit désormais soumettre son projet à la municipalité et c'est le maire ou un adjoint qui décidera si ce projet peut bénéficier de la caméra ! Nous vous laissons apprécier cette atteinte à la liberté et à l'indépendance associative.

Nous invitons tous les Présidents d'associations, tous les membres des associations et tous les Romagnatois à dénoncer ces pratiques d'un autre âge.

Ces lignes sont écrites en juin pour une parution... en septembre. Nous souhaitons donc une bonne rentrée scolaire aux enfants, aux enseignants et aux parents d'élèves.

Notons, pour le plaisir, que l'organisation des nouveaux rythmes scolaires que nous avons mise en place dès la rentrée 2013, après une concertation âpre mais fructueuse, est conservée à l'identique à la grande satisfaction de tous les partenaires.

La nouvelle majorité avait pourtant promis de tout changer.

Paroles, paroles, paroles, encore des paroles...

Romagnat, Avec vous

François Farret, Bernadette Roux, Jean Claude Benay, Marie Françoise Audet, François Ritrovato.

Groupe **Agir Ensemble pour Romagnat**

D'une communauté d'agglomération vers une communauté urbaine... ou passer d'une juxtaposition de 21 communes à une véritable agglomération qui comptera au sein de la nouvelle Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Le travail préparatoire a démarré. Nous participons activement à cette démarche à laquelle nous croyons mais dans le même temps, nous resterons vigilants afin que les équilibres soient préservés et les singularités des communes prises en compte. Cette nouvelle structure sera amenée à prendre des nouvelles compétences, notamment l'eau et l'assainissement, la voirie et l'urbanisme. Lors du conseil municipal exceptionnel en présence du Président de Clermont Communauté Olivier Bianchi, nous avons insisté sur l'impérative nécessité d'une gouvernance ouverte et à l'écoute : sans cette condition, ce sera l'échec et le conflit.

Pourquoi sommes-nous favorables à cette démarche ? En dehors du fait que cette évolution est une nécessité pour exister et se développer, c'est l'évolution actuelle du fonctionnement de Clermont Communauté qui nous rend confiant.

Force est de constater que depuis mars 2014, le sectarisme et le dogmatisme qui régnaient ont laissé la place à un fonctionnement plus ouvert, plus démocratique, dans lequel **chaque commune** a sa place et chaque groupe peut s'exprimer. Comme nous nous y étions engagés, nos représentants à Clermont Communauté, Laurent Brunmurol et Chantal Lelièvre, siègent dans le « groupe des élus non-inscrits » qui regroupe désormais 7 communes de l'agglomération sur 21.

Une première concrétisation de cette démarche est la création à compter du 1^{er} juillet 2015 du nouveau service communautaire d'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.) qui, jusqu'à présent, étaient traités par les services de l'État (suite de la loi ALUR). Dans un premier temps, 14 communes dont Romagnat sont concernées, les 7 autres communes devraient rejoindre ce dispositif prochainement.

Un dossier lourd et difficile que nous aurons à maîtriser... la fermeture du Lycée Professionnel Vercingétorix...

nous nous sommes déjà largement exprimés sur notre désaccord quant à cette fermeture qui nous paraît largement injustifiée.

Au jour où nous écrivons ce texte, le déménagement vers le Lycée Lafayette a commencé. Depuis des mois, nous avons écrit plusieurs courriers aux Régions Auvergne et Rhône-Alpes

pour connaître les modalités et les conditions financières de cession de l'établissement à la commune de Romagnat : nos courriers sont restés sans réponse. De plus, lors du dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 23 juin dernier, les 2 représentants de la Région ont « brillé par leur absence » ce qui prouve leur grand intérêt quant à l'avenir de l'établissement !

Dernière minute : un rendez-vous a enfin été accordé pour le 22 juillet.

Promesse tenue... pendant la campagne des élections municipales, nous nous étions engagés à renégocier les projets de constructions situées avenue Jean Jaurès et rues de Tocqueville et des écoles.

Nous avons travaillé avec les 2 bailleurs sociaux concernés qui ont de suite compris la problématique : une trop grande hauteur de bâtiments

par rapport aux maisons individuelles voisines. Riverains, bailleurs sociaux et commune se sont réunis à plusieurs reprises .

Les 2 projets ont diminué dans leur gabarit, tout en maintenant le même nombre de logements et ont été acceptés. Les travaux vont ainsi pouvoir démarrer dans de bonnes conditions.

Hôtel de Ville

Château de Bezance
63540 Romagnat

Tél. services administratifs : 04 73 62 79 79
Fax. services administratifs : 04 73 62 79 76
Tél. services techniques : 04 73 62 79 99
Fax. services techniques : 04 73 62 79 95
accueil-mairie@ville-romagnat.fr

Nouveaux horaires d'accueil du public :

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 17 h

Permanence des services techniques tous les jours de 13 h 30 à 16 h 30

Pour les dossiers d'urbanisme : dépôt de permis de construire,
déclaration préalable, permis de démolir...

